



AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE DE DREUILLE

2021 - 2040

Département(s) : 03 – Allier

Surface retenue pour la gestion : 1265,66 ha

Altitudes extrêmes : 240 m - 308 m

Révision d'aménagement

Directive régionale d'aménagement : Auvergne Rhône-Alpes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

Arrêté

portant approbation du document de révision anticipée de l'aménagement de la forêt domaniale de DREUILLE (ALLIER) pour la période 2021 - 2040

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D2125,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;

VU la directive régionale d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, arrêtée en date du 08 octobre 2020 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 14 septembre 2006, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de DREUILLE (ALLIER), pour la période 2002 - 2021 ;

SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

Arrête :

Article 1

La forêt domaniale de DREUILLE (ALLIER), d'une contenance de 1 265,66 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2

Cette forêt entièrement boisée est actuellement composée de chêne sessile (77 %), de hêtre (14 %), de chêne pédonculé (6 %), de charme (2 %) et de pin sylvestre (1 %).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière sur 1 260,74 ha.

Les essences-objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne sessile (1 259,24 ha) et le pin maritime (1,50 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences-objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3

Pendant une durée de 20 ans (2021 – 2040) :

- La forêt sera divisée en neuf groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 195,18 ha, au sein duquel 132,33 ha seront nouvellement ouverts en régénération, 138,42 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période, et 1,50 ha feront l'objet de travaux de plantation ;
 - Deux groupes de jeunesse, d'une contenance totale de 189,24 ha, qui feront l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements et qui pourront être parcourus par une première coupe d'éclaircie en fin de période ;
 - Quatre groupes d'amélioration, d'une contenance totale de 845,83 ha, qui seront parcourus par des coupes selon une rotation variant de 8 à 12 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
 - Un groupe d'îlots de vieillissement traité en futaie régulière, d'une contenance de 30,49 ha, qui fera l'objet d'une gestion spécifique, au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 4,92 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4

L'arrêté ministériel en date du 14 septembre 2006, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de DREUILLE (ALLIER) pour la période 2002 - 2021, est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 5

La Directrice générale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait-le **12 MAI 2021**

Pour le Ministre et par délégation,

Pour le Ministre et par délégation
L'ingénieur en chef des ponts,
des eaux et des forêts

Sylvain REALLON

SOMMAIRE

0.	PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DE DREUILLE	3
1.	ÉTAT DES LIEUX - BILAN	5
1.1	PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	5
1.1.1	Désignation, situation et période d'aménagement	5
1.1.2	Foncier – Surfaces – Concessions	6
1.1.3	La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces.....	7
1.2	CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	9
1.2.1	Description du milieu naturel	9
A	- Topographie et hydrographie	9
B	- Conditions stationnelles	9
1.2.2	Description des peuplements forestiers.....	11
A	- Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt.....	11
B	- État du renouvellement	13
C	- Inventaires réalisés.....	14
1.3	ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET.....	17
1.3.1	Production ligneuse.....	17
A	- Volumes de bois produits	17
B	- Desserte forestière.....	19
1.3.2	Fonction écologique	19
1.3.3	Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau).....	21
A	- Accueil et paysage	21
B	- Ressource en eau potable	22
1.3.4	Protection contre les risques naturels.....	22
2.	PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIIONS	23
2.1	SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION.....	23
2.2	TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	24
2.2.1	Traitements retenus	24
2.2.2	Essences objectifs et critères d'exploitabilité	25
2.3	OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT.....	26
2.3.1	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts a suivi surfacique du renouvellement.....	26
2.4	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....	28
2.4.1	Classement des unités de gestion surfaciques.....	28
A	- Constitution des groupes d'aménagement	28
2.5	PROGRAMME D'ACTIIONS POUR LA PERIODE 2021 - 2040	30
2.5.1	Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS.....	30
2.5.2	Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE	31
A	- Documents de référence à appliquer.....	31
B	- Coupes	31
C	- Desserte	38
D	- Travaux sylvicoles.....	39
2.5.3	Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE.....	40
A	- Biodiversité courante.....	40
B	- Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)	41

C – Réserves biologiques et réserves naturelles	41
D – Documents techniques de référence	41
2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	41
A - Accueil et paysage	41
B - Ressource en eau potable	42
C - Chasse – Pêche.....	42
D – Pastoralisme	42
E - Affouage et droits d'usage.....	42
F - Richesses culturelles.....	42
2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	43
2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	43
A - Incendies de forêt.....	43
B - Déséquilibre sylvo-cynégétique.....	43
C - Crises sanitaires	44
D - Tassement des sols	44
2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	44
A - Certification PEFC.....	44
2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB ..	44
2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L.122-8 du code forestier	44
3. RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI	45
3.1 RECAPITULATIFS	45
3.1.1 Volumes de bois à récolter	45
3.1.2 Estimation de la recette bois.....	46
3.1.3 Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel.....	47
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT.....	48

0. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DE DREUILLE

Le contexte

D'une surface de 1265,66 ha, la forêt de Dreuille culmine à 305 m et se situe dans le Bocage Bourbonnais, région naturelle du département de l'Allier qui se caractérise par un paysage de plaines et collines. Le climat de type continental, atténué par de fortes influences océaniques, était jusqu'à présent optimal pour la chênaie-hêtraie avec une pluviométrie moyenne de 820mm. Les sols sablo-argileux au sud-ouest et à l'ouest ainsi qu'une couverture limoneuse, provenant de l'altération des grès, au nord, à l'est et au sud confèrent globalement une bonne potentialité forestière.

Ces éléments sont bien sûr à moduler en fonction des évolutions climatiques même si la potentialité forestière reste globalement favorable à la production de bois d'œuvre et notamment de chêne sessile de très haute qualité.

Le chêne sessile est l'essence principale de la forêt, accompagné du pin sylvestre, du chêne pédonculé, du hêtre et dans une moindre mesure du charme. Le hêtre et le pin sylvestre présents ponctuellement dans les peuplements se voient régresser car ces essences souffrent des sécheresses répétées observées ces dernières années. Les peuplements sont traités en futaie régulière depuis 1837. La forêt est plutôt équilibrée malgré un léger déficit en gros bois.

Les principaux enjeux de la forêt

La forêt de Dreuille est connue pour la qualité de ses chênes. La production forestière en est ainsi la fonction principale. Le potentiel de qualité élevée pour le chêne sessile détermine un enjeu de production fort majoritaire sur 1 118 ha soit 89% de la forêt. Sur les moins bonnes stations et dans les peuplements présentant des résineux en mélange, l'enjeu de production est légèrement moins bon, qualifié de moyen. Cela concerne 11% de la forêt, soit 143 ha. Enfin, 5 ha sont sans enjeu de production car classés en îlot de sénescence.

La fonction écologique présente un enjeu reconnu, la forêt de Dreuille se trouvant dans son intégralité dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I nommée « Forêt de Dreuille » et une ZNIEFF de type II nommée « Forêt de Plaine ».

L'enjeu social a un caractère local pour une forêt sans zonage réglementaire et éloignée des centres urbains et assez peu fréquentée, accueillant une population majoritairement locale et saisonnière (chasse, champignons, ...).

Les grandes options du nouvel aménagement

La durée d'application de l'aménagement est de 20 ans (2021-2040). L'objectif principal assigné à ce massif est la production ligneuse tout en le conciliant avec les objectifs associés que sont l'environnement et l'accueil du public.

➤ La fonction de production

Le traitement en futaie régulière à objectif chêne sessile est maintenu sur quasiment l'ensemble de la forêt avec un âge d'exploitabilité de 180 ans. La surface disponible à la régénération, calculée à partir des critères minimaux d'exploitabilité, est de 199 ha. La contrainte de vieillissement est au niveau peu contraignant de 86 ha. Elle est constituée des régénérations à achever, des îlots paysagers installés lors de l'aménagement précédent et des unités de gestion 38B et 43U affectées par des dépérissements.

Au regard de l'état des lieux et des surfaces objectifs, l'effort de régénération arrêté est de 135 ha, proche de la surface d'équilibre de 139 ha. Il est donc décidé d'ouvrir à la régénération 132 ha dans la période de l'aménagement en plus des 63 ha déjà en cours de régénération. 138 ha seront terminés au cours de cet aménagement, tandis que 52 ha seront à terminer lors du prochain aménagement.

Un nouvel îlot de vieillissement a été créé et vient compléter l'îlot déjà mis en place dans l'aménagement précédent, pour une surface totale d'une trentaine d'hectare, soit 2,5 % de la surface retenue en gestion. Ces îlots ont pour but d'optimiser la production de chêne de haute qualité et de favoriser la biodiversité. Dans un but environnemental également, un îlot de sénescence a été créé sur une surface de 5 ha. Il sera maintenu en libre évolution jusqu'à son écroulement sans intervention sylvicole, sauf en cas de nécessité pour assurer la sécurité. Un suivi régulier sur ce point sera réalisé.

Les parcelles en amélioration concernent 1 066 ha dont 45 ha en préparation et 30 ha en îlot de vieillissement. Elles seront parcourues par des coupes d'éclaircie tous les 8, 10 ou 12 ans en fonction de l'âge et de la structure des peuplements.

Les travaux de dégagement et de dépressage dans les jeunes peuplements concerneront 384 ha dont 129 ha de nouvelles surfaces à ouvrir et 255 ha de surface engagées et référencées dans la Base de Données Régénération. La dépense moyenne estimée est de 29 €/ha/an.

Le réseau de desserte est correct, aucune création particulière n'est envisagée. Néanmoins, le réseau existant nécessite un entretien régulier (arasement des bas-côtés, curage des fossés, ...). Des passages busés seront créés pour le franchissement de gros fossés ou de cours d'eau.

En conséquence du changement climatique, reflété par les sécheresses et canicules de ces dernières années, le massif semble fragilisé et il conviendra au gestionnaire d'adapter la mise en œuvre de ces grands objectifs à la lumière de l'évolution sanitaire. L'implantation de nouvelles essences dans le cadre du suivi des îlots d'avenir pourra notamment s'avérer pertinente.

➤ La fonction écologique

Le programme d'action pour la fonction écologique se décline par la mise en œuvre de mesures de gestion courante en faveur de la biodiversité ordinaire et par la constitution d'une trame de vieux bois répartie sur 35 ha dont 30 ha en îlot de vieillissement et 5 ha en îlot de sénescence.

Les travaux courants respecteront les précautions du Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF) et du Cahier National des Prescriptions de Travaux et Services Forestiers (CNPTSF).

➤ La fonction sociale

Au regard des enjeux exclusivement locaux, il n'est pas prévu d'installer de nouveaux équipements sauf à répondre à une demande des collectivités territoriales dans le cadre d'un partenariat financier.

La gestion courante (coupes, travaux) intègre les préconisations nécessaires à la préservation de la qualité des paysages et de l'accueil. On peut citer parmi ces mesures, l'implantation des plages de régénération et le séquençement des ouvertures qui ont été réfléchis afin de prendre en compte la sensibilité paysagère sur certains cantons.

Bilan de l'aménagement :

La récolte est estimée à 152 073 m³ de bois fort sur la durée de l'aménagement, soit 7 604 m³/an (6 m³/ha/an) ce qui est légèrement supérieur à la production biologique estimée à 5 m³/ha/an pour ces peuplements compte tenu des volumes mobilisés en régénération. La récolte annuelle se répartit avec 3 965 m³/an en régénération (52 %) et 3 639 m³/an en amélioration (48 %).

Avec des dépenses maîtrisées et des recettes importantes, le bilan financier prévisible est largement positif. Il est conforme à celui attendu pour une forêt de production de chêne de qualité du secteur Ligérien.

La gestion forestière s'inscrit dans un système de planification forestière sur le long terme. L'aménagement est renouvelé conformément à la loi d'orientation forestière – Code Forestier – article L 133-1 et suivants La Directive Régionale d'Aménagement d'Auvergne-Rhône-Alpes constitue le cadre de cet aménagement (approbation du Ministre en charge des forêts, par arrêté du 5 août 2011).

Les préconisations de cet aménagement sont proposées au regard des principaux constats de l'état des lieux de cette forêt et en cohérence avec les grandes orientations forestières nationales prévoyant de « dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable » (engagement 77 du Grenelle de l'environnement).

1. ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- Propriétaire de la (des) forêt(s)

La forêt de Dreuille appartient au domaine privé de l'Etat.

- Dénomination – Localisation

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	FORÊT DOMANIALE DE DREUILLE
Départements de situation	03 – Allier
Région nationale IFN de référence	203 – Boischaut sud et bocage bourbonnais
Directive régionale d'aménagement ou schéma régional d'aménagement	Auvergne-Rhône-Alpes

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Allier (03)	Buxières-les-Mines	141,3670
	Vieure	548,6154
	Cosne-d'Allier	101,3280
	Tortezais	465,9258
	Total	1 257,2362

- Période d'application de l'aménagement

La durée d'application de cet aménagement est de 20 ans (2021-2040).

La révision anticipe un peu la fin de l'aménagement précédent, celui-ci se terminant normalement fin 2021. Cette décision n'est pas liée à un impératif technique mais à un souci d'étalement de la charge de travail pour le pôle aménagements.

- Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale (ha)	date arrêté	début	échéance
Forêt Domaniale de Dreuille	F00986X	1 257,2362	14/09/2006	2002	2021

Un modificatif d'aménagement couvrant la période 2018-2021 a été validé par décision du Directeur d'Agence le 3 mai 2018. Il répondait au besoin d'adapter la gestion à la suite d'un orage de grêle ayant causé de nombreux dégâts dans la partie Nord de la parcelle 5.

Cette parcelle a ainsi été scindée en deux unités de gestion : 12,24 ha ont été classés en régénération tandis que le reste de la parcelle (8,96 ha) a été maintenu en amélioration. Pour maintenir l'effort de régénération, l'unité de gestion 6_A (11 ha) initialement classée en régénération a été reclassée en amélioration.

- Carte de situation de la forêt en annexe 1

La forêt de Dreuille se situe à l'Est de Cosne d'Allier.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- Les surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	1 257,23 62 ha
Surface retenue pour la gestion	1 265,66 ha
Surface boisée en début d'aménagement	1 265,66 ha
Surface en sylviculture de production	1 260,74 ha

Les maisons forestières sont exclues de la surface cadastrale. Cependant une partie des terrains de service de la maison forestière de Châtillon pourrait à l'avenir être intégrée à la surface de gestion de la forêt.

La surface hors sylviculture de production est uniquement composée de l'unité de gestion 53B (4,92 ha), classée en îlot de sénescence.

- État des lieux

La principale modification depuis l'aménagement passé est la modification de la surface des terrains de service de l'ancienne maison forestière de la Madeleine incorporée au domaine forestier.

Au 1 octobre 1998, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a autorisé la réincorporation du terrain sur lequel était la maison et le terrain de service associé d'une surface de 0,2394 ha au domaine forestier privé de l'Etat (section B n°30p d'une surface de 0,16 ha et section B n°32 d'une surface de 0,0794 ha).

En 2003, la parcelle B n°32 a fait l'objet d'une division, 0,0034 ha ont alors été cédés au Département de l'Allier, tandis que le reste de la parcelle (0,0760 ha) appartient toujours au domaine forestier. Ainsi, c'est 0,2360 ha des terrains de service de la maison forestière qui sont réincorporés au domaine forestier privé de l'Etat, en date de décembre 2019.

Les limites ne sont pas contestées et sont globalement bien visibles partout.

- Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Intégralité de la forêt	14/11/1859	Service Départemental de l'ONF de l'Allier

- Origine de la propriété forestière

Cette forêt devient royale après la révolte de Charles III, Duc de Bourbon, Connétable de France à l'issue de sa confiscation par François 1^{er} en 1527. Depuis ce jour, elle est restée attachée à l'Etat quels que soient les régimes. Elle n'a pas subi de modification depuis.

A signaler que le mot Dreuille dérivé du mot celtique dru, dreu qui désigne le chêne, particulièrement bien adaptée à cette forêt.

- **Parcellaire forestier**

La forêt comporte 54 parcelles d'une surface moyenne de 23,44 ha, la plus grande étant la parcelle 24 de 34,08 ha et la plus petite la parcelle 17 d'une surface de 14,47 ha.

Des erreurs dans le parcellaire forestier ont été constatées, des corrections ont donc été apportées.

Voir annexe 2 : limites communales et parcellaire forestier.

- **Concessions**

Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Département de l'Allier par Conseil Général Aire de repos	En cours de renouvellement	Le long de la RD11 dans parcelle 5 (490m ²)
France TELECOM 63 – Câble téléphonique souterrain – 2 800ml	01/05/1995 – durée de l'exploitation	Le long de la route forestière de Buxières
EDF à Moulins – Services Bourbonnais – Exploitation ligne aérienne HT – 900 ml	01/01/1996 – durée de l'exploitation	Bordure du RD 694 Cosne-Vieure
EDF à Moulins – Services Bourbonnais – Exploitation ligne aérienne HT desservant la MF des jardins – 175ml	01/01/1996 – durée de l'exploitation	Bordure RD 22
EDF à Moulins – Services Bourbonnais – Exploitation ligne aérienne HT desservant la MF de Châtillon – 229ml	01/01/1996 – durée de l'exploitation	Bordure RD 11
M. JOUIN Jean-Michel « Les Gouérons » A Saint-Hilaire	2010-2019 en cours de reconduction	Autorisation de passage sur la route forestière de la Mine et deux chemins d'exploitation
Convention gratuite avec les Vététistes	2005 – renouvellement par tacite reconduction (période de 3ans)	Route forestière du Chevreuil partant du rond de Moulins jusqu'au rond de la font des chèvres Route forestière des Ferrières partant du rond-point de la Plantonnée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)	
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)					
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet	faible	moyen	fort	1 266	
		5		143	1 118		
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort		1 266
				1 266			
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	1 266		
		1 266					
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	1 266		
	1 266						

La forêt de Dreuille a une fonction principale de production ligneuse de chêne sessile. Si la production globale du chêne se situe à un niveau moyen de 5 m³/ha/an, le potentiel de qualité élevée (PQE) détermine un enjeu de production fort sur la majorité de la forêt.

Certaines parcelles situées principalement au Nord-Ouest de la forêt sont sur des stations plus pauvres et avec quelques tâches de résineux dans le peuplement ; de ce fait l'enjeu de production de ces parcelles est qualifié de moyen.

La surface classée en ilot de sénescence, hors sylviculture de production, est donc sans objet pour cette fonction.

La forêt appartient dans son intégralité à une ZNIEFF de type I – « Forêt de Dreuille », la fonction environnementale revêt donc un enjeu reconnu.

La fréquentation modérée et l'intérêt paysager détermine un enjeu social local.

- **Carte des fonctions principales de la forêt en annexe n°3**

Les fonctions sociales et environnementale ne font pas l'objet de cartes au regard de l'homogénéité des enjeux.

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Menaces	<i>Surface concernée (ha)</i>	Explications succinctes
- Problèmes sanitaires graves	10,96	UG 24A, UG 53B (ILS) Des dépérissements diffus de plus en plus nombreux sur le reste du massif sont également constatés.
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	29,97	Parcelle 53 : nombreux chênes pédonculé et pins sylvestres UG 24A : nombreux pins sylvestres UG 37C : peuplement de douglas A noter que le hêtre, essence secondaire, est en forte régression
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	<i>Surface concernée (ha)</i>	Explications succinctes
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	3	Sensibilité au tassement importante dans la chênaie-frênaie de fond de vallon (long du cours d'eau) Le sol est cependant sensible en période humide sur l'ensemble du massif.
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	85	Parcelles 11, 13, 23A, 37A, 41C Chêne sessile Allier QPE411

- **Démarches de territoires**

Il n'existe actuellement pas de démarche de territoire concernant la forêt.

1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt de Dreuille est incluse dans un plateau légèrement incliné est-ouest.

L'altitude maximum de 308 m est atteinte au niveau de l'ancienne maison forestière de la Madeleine, au sud-est au niveau de la route départementale 22. L'altitude minimum de 240 m se situe à nord-ouest du massif.

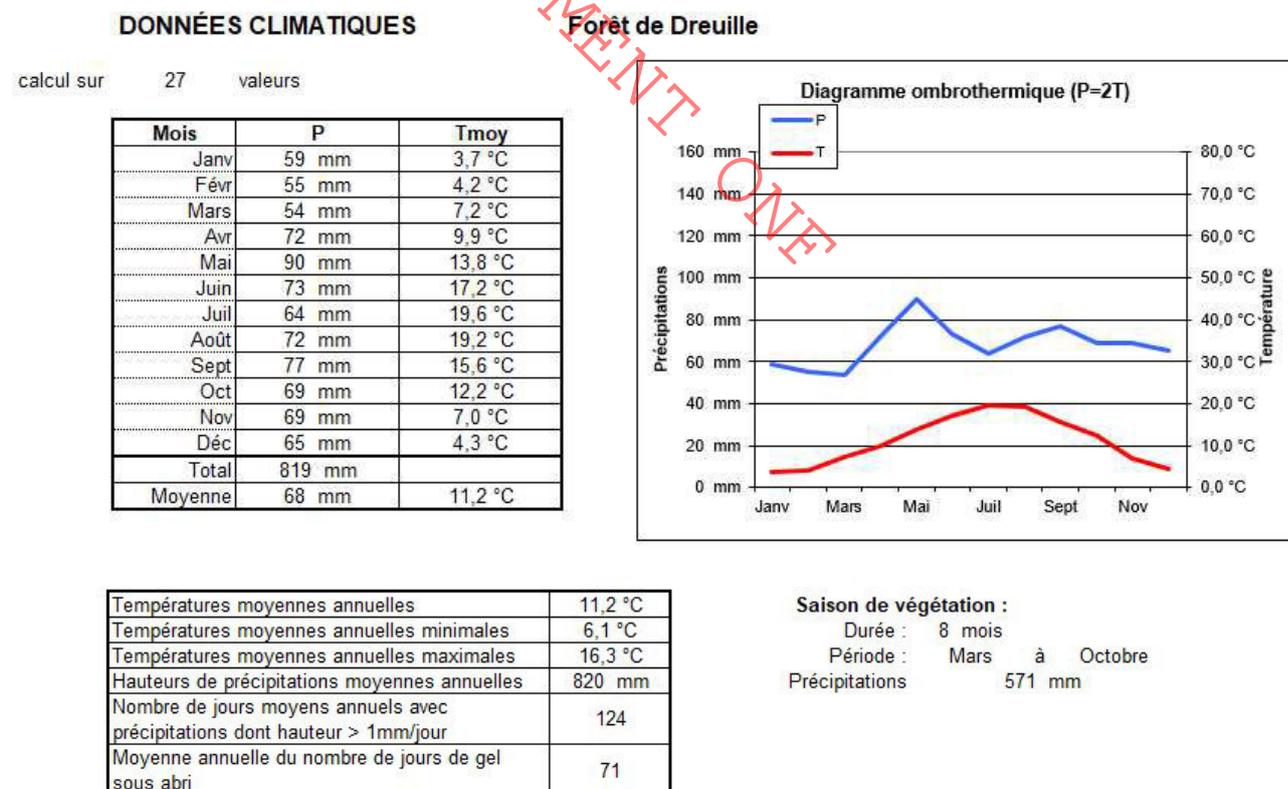
Le réseau hydrographique est constitué de ruisseaux suivant l'inclinaison du plateau, en direction de la rivière l'Aumance à l'Ouest. Les sources bénéficiant d'un débit permanent sont aménagées avec une maçonnerie en pierres sèches. Les trois principales sont la fontaine Gargot (parcelle 42), la fontaine de la Demi-lune (parcelle 48) et la fontaine de Pisseloup (parcelle 51).

Carte Topographie et hydrologie en annexe 4.

B - Conditions stationnelles

- Climat

La sylvoécocorégion Boischaud-sud Bocage Bourbonnais se caractérise par un climat de type continental, atténué par de fortes influences océaniques.



Source : Spatialisation des données ponctuelles des stations Météo-France à l'aide du modèle AURELHY © Météo-France, 2001 dans un rayon de 2,5km autour de la forêt (valeur moyenne sur la période 1981-2010)

L'étude des données climatiques pour la période 1981-2010 donne une hauteur moyenne des précipitations de 820mm. La saison de végétation a une durée de 8 mois de mars à octobre, avec une précipitation de 571mm. Les précipitations ne sont pas régulières, on observe des précipitations moindres en fin d'hiver, durant la saison estivale et au printemps.

Dans un contexte d'évolutions climatiques, ces données météo trentenaires sont à prendre avec distance et à mettre en perspective des scénarios potentiels pour la région, en témoignent les deux dernières années, 2018 et 2019, qui ont été marquées par de fort déficit hydrique annuel accompagné de sécheresses et de canicules de longue durée qui ont particulièrement touché le Bourbonnais.

- **Géologie**

Le massif repose sur des grès du permien visibles au centre de la forêt affectés par des phénomènes pédologiques de climats contrastés à l'ouest et sud-ouest donnant naissance à des sables argileux, argiles sableuses parfois indurées en grès dit « Arkose de Cosne ». Enfin, une couverture limoneuse provenant de l'altération des grès occupe de vastes surfaces au nord, à l'est et à l'ouest.

En situation de plateau, la pédogénèse développée en présence de couverture limoneuse a donné naissance à des sols qui diffèrent selon la situation microtopographique. Des sols bruns à bruns lessivés en situation saine ou drainante et des sols bruns lessivés à pseudogley ou pseudogley direct en situation moins drainante : bas de pentes, replats, cuvettes.

Les situations de versant plus marquées, associées aux arkoses, grès ou dépôts sableux conduisent à des sols bruns acides parfois superficiels.

Les sols de la forêt de Dreuille sont généralement assez profonds et présentent fréquemment un enrichissement en argile à la base du profil. Ces sols sont très favorables à la culture du chêne sessile.

- **Unités stationnelles**

La description stationnelle a été réalisée lors de l'élaboration du document d'aménagement en 2001 sur la base du guide du sylviculteur du Bocage Bourbonnais (catalogue de station du Bocage – Bourbonnais simplifié) Figure dans le tableau ci-dessous les codes des regroupements stationnels de la DRA Auvergne-Rhône Alpes.

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
AU22b	Chênaie hyper-acidiphile	44	4%	Faible potentialité pour le chêne	Fragilité du chêne pédonculé, du hêtre, du pin sylvestre et du hêtre
AU24a	Chênaie acidiphile	614	48%	Bonne potentialité	
AU24b	Chênaie acidiphile hydromorphe	37	3%	Potentialité moyenne	
AU26	Chênaie-frênaie de fond de vallon	3	<0.5%	Très bonne potentialité	
AU28	Chênaie acidiline	568	45%	Très bonne potentialité	

Le milieu est favorable à la chênaie. Attention, toutefois aux risques liés au changement climatique qui menacent en premier lieu le chêne pédonculé, le pin sylvestre, le douglas et le hêtre.

Les potentialités forestières actuelles sont bonnes voire très bonnes (93% du massif), à l'exception de la chênaie hyper-acidiphile et dans une moindre mesure la chênaie acidiphile hydromorphe qui vont voir leur potentialité déjà médiocre se dégrader en lien avec les évolutions climatiques.

- **Carte des unités stationnelles**

La carte détaillée des stations d'après le guide du sylviculteur du Bocage Bourbonnais a permis d'élaborer par correspondance une carte des unités stationnelles référencées dans la Directive Régionale d'Aménagement Auvergne Rhône-Alpes (DRA-AURA).

Ces deux cartes sont fournies en annexes 5 et 5bis.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- Essences présentes

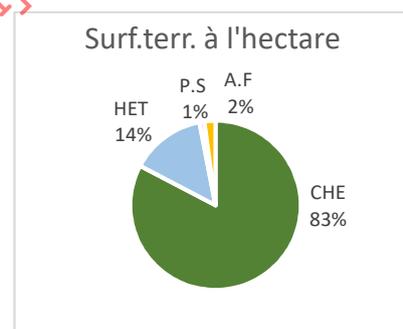
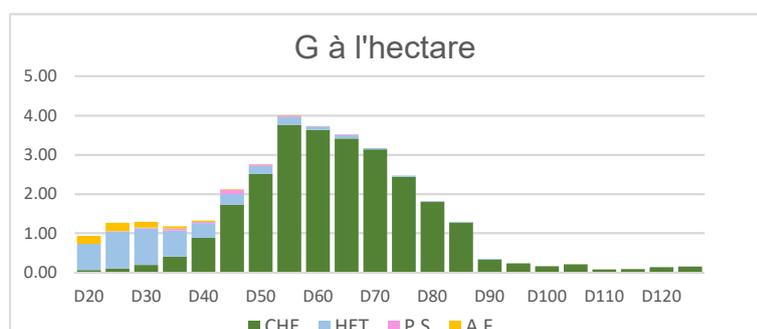
La répartition est calculée en surface occupée par les essences principales :

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Chêne sessile	1258,12	99,4 %
Pin sylvestre	6,04	0,5 %
Douglas	1,5	0,1 %
Total		100%

Le chêne sessile est l'essence principale de la forêt. Ce tableau ne tient pas compte du hêtre et du chêne pédonculé, essences présentes en mélange avec le chêne sessile (cf tableau ci-dessous pour les surfaces inventoriées).

Les résultats des inventaires, mesurés sur 263 ha, montrent la répartition des essences d'accompagnements :

Essences présentes	%
Chêne sessile	77 %
Hêtre	14 %
Chêne pédonculé	6 %
Charme	2 %
Pin sylvestre	1 %
Total	100 %



Dans ces peuplements adultes, le hêtre représente 14% de la surface terrière avec une moyenne de 68 t/ha. Il est volontairement contenu en sous étage pour ne pas concurrencer le chêne.

La carte des essences principales se trouve en annexe 6.

- Répartition des types de peuplement

La codification des peuplements reprend celle adoptée pour le bassin ligérien. La répartition par catégories de diamètres et selon les structures et essences est décrite dans le tableau ci-dessous. Le tableau et le graphique ci-dessous ont été obtenus à partir de l'analyse des résultats d'inventaire ainsi que par des descriptions à « dire d'expert ».

Le premier caractère du code désigne la structure ou la nature de l'espace :

- **F** pour futaie régulière vraie ;
- **N** pour espace non boisable naturel

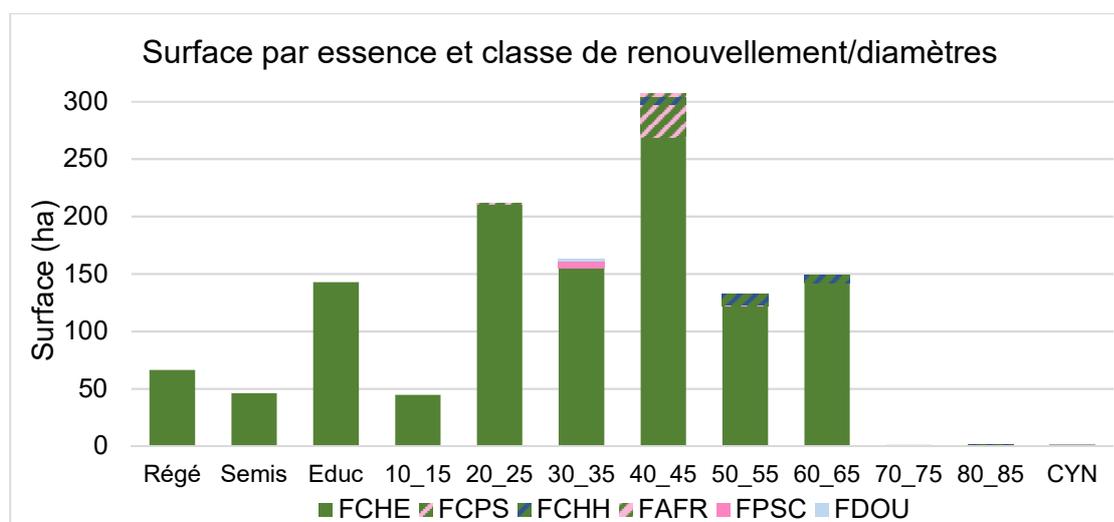
Les trois caractères suivants désignent l'essence :

- **CHE** pour le chêne ;
- **CHH** pour les mélanges chêne-hêtre ;
- **CPS** pour les mélanges chêne et pin sylvestre (20 à 50%) ;
- **PSC** pour les mélanges pin sylvestre et chêne (20 à 50%) ;
- **AFR** pour autres feuillus et résineux. Dans le cas de cette forêt, le classement AFR regroupe les peuplements où l'on trouve du chêne, du pin sylvestre, du pin maritime et quelque fois de l'épicéa ;
- **DOU** pour le douglas ;
- **CYN** pour les prairies et cultures à gibier. On retrouve ces anciennes prairies à gibier dans les parcelles 20, 21, 22 et 24_B. Leur surface n'étant pas conséquente, ces zones ouvertes seront gérées en même temps que le reste des parcelles concernées. Elles ne constitueront pas d'unité de gestion distinctes.

Les colonnes Régé, Semis, et Educ de la colonne renouvellement correspondent respectivement à la surface ouverte en régénération (R), la surface où les semis font une hauteur maximale de 3 m (S) et la surface en éducation où les semis ont une hauteur supérieure à 3 m (produits non commercialisables).

Code	Renouvellement			Diamètres								NB*	
	Régé (R)	Semis (S)	Educ (E)	10_15	20_25	30_35	40_45	50_55	60_65	70_75	80_85	HSN	TOTAL
FCHE	66,25	46,10	142,66	44,50	210,90	155,03	269,33	121,47	142,42	0,95	0,60		1200,21
FCPS					0,26		28,42	1,94					30,62
FCHH							6,89	8,99	6,64		0,45		22,97
FPSC						6,04							6,04
FDOU						1,50							1,50
FAFR							2,68						2,68
NCYN												1,64	1,64
TOTAL	66,25	46,10	142,66	44,50	211,16	162,57	307,32	132,40	149,06	0,95	1,05	1,64	1265,66

NB* : Non boisé



- Carte des peuplements en annexe 7 et carte des classes d'âge des peuplements en annexe 8.

B - État du renouvellement

- Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.

Pour l'ensemble de ce paragraphe, les surfaces indiquées font références à celles présentes dans l'ancien aménagement.

Dans ce dernier, la surface à terminer était initialement de 142,68 ha et la surface à ouvrir était de 140,15 ha. Cependant, suite au modificatif d'aménagement en 2018, la surface à ouvrir est passée à 141,39 ha. La surface à terminer n'a quant à elle pas été modifiée.

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue à terminer	142,68 ha
Surface effectivement régénérée (coupe définitive réalisée, hauteur des semis supérieure à 30 cm)	132,94 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

La différence de surface entre celle prévue à régénérer et celle effectivement réalisée est due à l'anticipation de la révision d'aménagement. La régénération de l'unité de gestion (UG) 10_A devait en effet être terminée en 2021 pour les 9,74 ha restants. L'effort de régénération a été bien réalisé et aucun retard n'est à noter.

Les essences obtenues en régénération sont conformes à l'objectif fixé, il s'agit principalement du chêne sessile.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	132,94 ha	UG 10A : seul 4 ha ont été terminés, fin de la régénération prévue initialement en 2021
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	63,05 ha	UG 4, 5A, 41A, 52A UG 10A en partie
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassée 3 m de hauteur)	144,73 ha	UG 8, 9, 12B, 19, 21, 39, 49B, 51

La surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération prend en compte les surfaces prévues par l'aménagement passé (parcelles 4, 5A, 41A, 52A soit 56,31 ha), auxquelles sont ajoutés les 9,74 ha non terminés dans l'UG 10A, et en soustrayant la surface des ilots paysagers mis en place dans les parcelles 5 et 52 (soit respectivement 1 ha et 2 ha environ).

La surface acquise correspond au cumul des parcelles où les semis ont dépassé la classe 3 dans la Base de Données Régénération, c'est-à-dire qui ont dépassé 3 m de hauteur.

Essences	Stock de régénération par essences			Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem ^{ent} limite (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	
Chêne sessile	0	12,37	104,61	Début de régénération pour l'UG 52A classée en classe 1
Total	0	12,37	104,61	

Les parcelles 1, 4, 5A, 10A, 35A, 40A et 41A sont concernées par une régénération de hauteur inférieure à 3 m et en quantité suffisante.

C - Inventaires réalisés

- Description du type d'inventaire réalisé

L'unité d'inventaire couvre une surface de 285 ha. Elle se décompose en 2 grands types de protocole :

- Echantillonnage par placette temporaire circulaire : 263 ha
- Pied à pied : 22 ha

L'inventaire par échantillonnage concerne les peuplements adultes classés en préparation dans l'ancien aménagement et les peuplements à gros bois. Un seul bloc a été créé.

Bloc	Protocole	Surface inventoriée	Nbre parcelles	Nbre placettes
1	Futaie vraie à chêne sessile majoritaire	263 ha	13	254

L'inventaire pied à pied relève uniquement les essences et les diamètres.

Il concerne les parcelles 41_A et 5_A qui sont en cours de régénération. Les inventaires de l'ancien aménagement n'ont pu être utilisés pour estimer le volume restant car les surfaces étaient différentes. La densité de tige (trop faible) ne permettait pas de réaliser un inventaire par placette temporaire statistiquement fiable.

Les inventaires par échantillonnage ont été fait en deux temps, une première phase d'inventaire a été réalisée en aout-septembre 2018 et un complément a été réalisé en janvier 2020. Les inventaires en plein ont été réalisés en février 2020.

Cartes des unités d'inventaires en annexe 9 et résultats en structure et surface terrière en annexe 10.

- Résultats synthétiques d'inventaire par essence et classes de diamètre

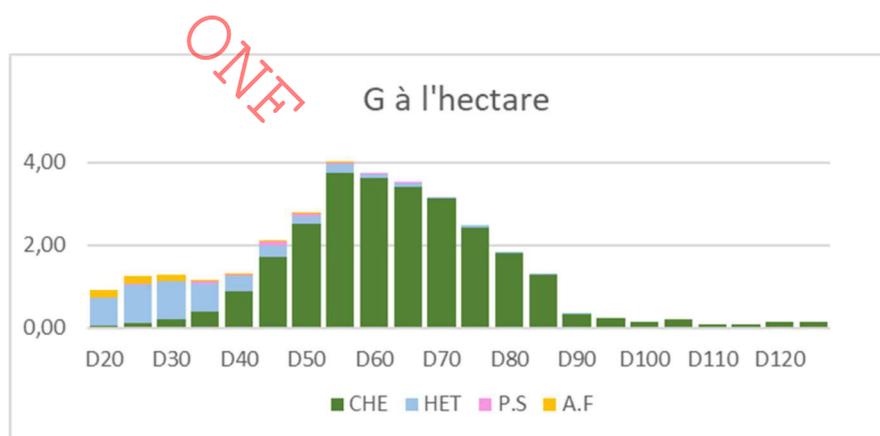
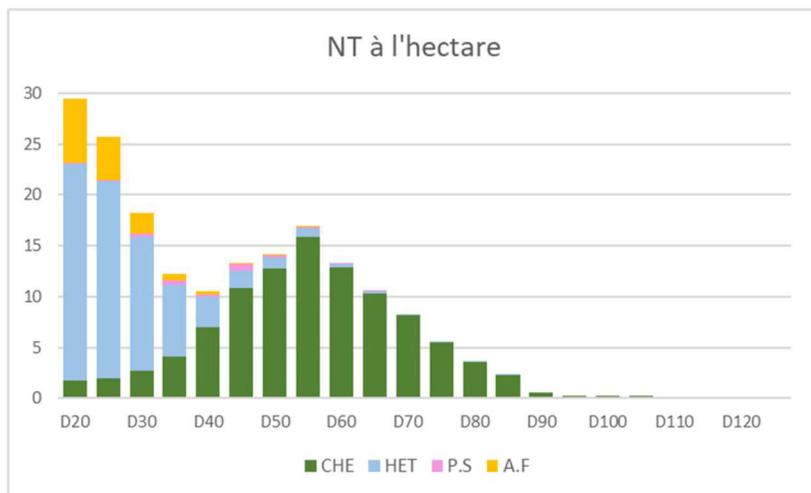
Les résultats d'inventaires sont détaillés ci-après pour l'ensemble du bloc inventorié par placettes.

Le récapitulatif par UG des deux blocs d'inventaires figure en annexe 11.

Les résultats des inventaires, couplés aux diagnostics sylvicoles dans les jeunes futaies et aux stations forestières, ont permis d'établir la carte des fertilités en annexe 12. Les UG, dont l'âge est en dehors du champ de validité des courbes de fertilité du guide de la chênaie atlantique, ont été affectées d'une fertilité supposée, à confirmer ultérieurement.

Ess		D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D65	D70	D75	D80	D85	D90	D95	D100	D105	D110	D115	D120	D125	Total	
CHS	Nbre/ha	1,2	1,5	2,1	3,5	6,1	9,9	11,9	14,8	12,1	9,8	7,6	5,3	3,5	2,2	0,5	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	92,9	
	G (m ² /ha)	0,0	0,0	0,2	0,3	0,8	1,6	2,3	3,5	3,4	3,3	2,9	2,3	1,8	1,2	0,3	0,1	0,2	0,2	0,1	0,0	0,1	0,2	24,9	
CHP	Nbre/ha	0,6	0,5	0,7	0,7	1,0	1,1	1,2	1,3	1,0	0,5	0,6	0,3	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,7	
	G (m ² /ha)	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,00	
HET	Nbre/ha	21,7	19,6	13,3	7,1	3,0	1,8	1,0	0,9	0,3	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	69,1	
	G (m ² /ha)	0,7	1,0	0,9	0,7	0,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,6	
CHA	Nbre/ha	5,9	4,1	1,9	0,6	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,9	
	G (m ² /ha)	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	
FRU	Nbre/ha	0,5	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	
	G (m ² /ha)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
CHT	Nbre/ha	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	
	G (m ² /ha)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
P.S	Nbre/ha	0,0	0,1	0,3	0,5	0,2	0,6	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	
	G (m ² /ha)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	
EPC	Nbre/ha	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	
	G (m ² /ha)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
S.P	Nbre/ha	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	G (m ² /ha)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total	Nbre/ha	30,0	26,0	18,5	12,4	10,6	13,6	14,3	17,1	13,5	10,6	8,3	5,7	3,6	2,3	0,6	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	188,1	3,6
Total	G (m ² /ha)	0,9	1,3	1,3	1,2	1,3	2,2	2,8	4,1	3,8	3,5	3,2	2,5	1,8	1,3	0,4	0,1	0,2	0,2	0,1	0,0	0,1	0,2	32,5	3,1

Er_rel
%



- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

Les inventaires dendrométriques passés ont été utilisés pour les parcelles 4, 10A et 52A afin d'estimer le volume restant sur pied dans ces parcelles.

L'accroissement dans les parcelles 4 et 10A est estimé à 3,75 m³/ha/an au regard de l'avancée de la régénération et de l'âge des parcelles.

L'accroissement de la parcelle 52A, plus jeune, âgée d'environ 150-155 ans, est estimé à 5,5 m³/ha/an.

Les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Parcelle	Année inventaire	Volume à la suite de l'inventaire	Accroissement m3	Volume prélevé	Volume restant estimé
4	1998	13 667	1 201	8 764	6 104
10_A	1999	7 665	617	5 565	2 717
52_A	1999	5 971	1 210	2 011	5 170

De plus, 11 parcelles inventoriées lors de l'élaboration de cet aménagement, en 2018 et 2020, l'avaient été en 1998-2001. Il a alors été possible de comparer les résultats d'inventaire obtenus pour ces parcelles.

Les résultats montrent une baisse moyenne de 28% de la densité totale de tige (toutes essences), tandis que la surface terrière reste approximativement la même aux alentours de 32 m²/ha. Ces données sont à prendre avec précautions car la validité statistique est faible.

Ces résultats sont exposés en annexe 11 bis.

- **Surfaces portant des peuplements de Chêne de qualité élevée**

Le potentiel de qualité est avéré dans cette forêt puisque la totalité des parcelles inventoriées ont plus de 30% de qualité selon le classement professionnel CTBA (qualité A et B+). La qualité est appréciée sur les 2 premiers mètres de la bille, au-delà de l'empatement (soit environ 2,30 m) pour les tiges de 40 cm de diamètre et plus.

Unité de gestion	Pourcentage de qualité
41C	59%
6A	57%
37A	57%
38	56%
5B	54%
52B	51%
7B	48%
42	42%
6B	40%
53	36%
3U	35%
7A	35%
33	35%
41B	35%
54	35%
43	34%

Pourcentage de qualité	Surface portant des chênes de qualité (ha)
> 50%	86,34 ha
30 – 50 %	176,32 ha
TOTAL	262,66 ha

1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	5		143	1 118	1 266

L'enjeu de production fort est déterminé par le potentiel de qualité élevée du chêne sessile pour cette forêt. L'enjeu moyen s'applique pour les chênaies sur des stations moins bonnes. Pour cet aménagement, la surface sans objet comprend un îlot de senescence.

A - Volumes de bois produits

- Tableau synthétique de la production moyenne

Essence	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)	Production totale annuelle (m ³ /an)
Chêne	0,5	5	6 304
Total	0,5	5	6 304

Les références permettant d'approcher la production sont :

- La production du guide de sylviculture de la chênaie atlantique en norme de fertilité 2 soit 0,62 m²/ha/an ou 4,8 m³/ha/an.
- Le volume mobilisable du Bassin Ligérien, soit 5,68 m³/ha/an (source DRA Centre)
- Le volume mobilisable du Boischaud sud et bocage bourbonnais, soit 5,4 m³/ha/an (85% de la production IFN de la région naturelle mesurée à 6,3 m³/ha/an).

Toutefois, au regard des évolutions climatiques prévisibles et des constats actuels, il convient de prendre ces indicateurs avec précaution et la production annoncée, qui a été revue à la baisse, est probablement un maximum.

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Volumes commerciaux récoltés (période : 2002 - 2019)												
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		PA : produits accidentels	Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé		Prévu (hors PA)	réalisé		
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement												
56 196	57 516	62 136	78 428	-		-		13 066	118 332	149 010	40 692	
en m³/an récoltés au cours de l'aménagement												
3 122	3 195	3 452	4 357	-		-		725	6 574	8 278	2261	
										Écart		
										+	25 %	
en m³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production*)												
2,48	2,54	2,74	3,46					0,58	5,22	6,54	6,47	

*La surface en sylviculture de l'aménagement passé est de 1 258,39 ha.

Essences	Volume commercial à récolter prévu en moyenne annuelle à l'aménagement passé			Volume commercial martelé en moyenne annuelle au cours des années (2009 - 2019)		
	(m ³)	% total	%CHE	(m ³)	% total	%CHE
Chêne 50 et +	1 755	27%	43%	2 948	31%	50%
Chêne 30/45	1 216	18%	30%	1 586	17%	27%
Chêne 25 et -	1 075	16%	27%	1 320	14	23%
S/ Total Chêne	4 046	62%	100%	5 854	62%	100%
Hêtre 40 et +	151	2%		330	3%	
Hêtre 30/35	337	5%		225	2%	
Hêtre 25 et -	278	4%		264	3%	
S/ Total Hêtre	766	12%		818	8%	
Autres feuillus	212	3%		152	2%	
Résineux	65	1%		135	2%	
Houppiers et taillis	1 485	23%		2 511	26%	
Total	6 574	100%		9 470	100%	

Annexe 13 – Bilan annuel de la récolte passée

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

S'agissant d'une révision anticipée d'aménagement, le bilan des volumes de bois récoltés ne peut se faire que jusqu'en 2019.

La récolte annuelle sur les dix dernières années dépasse de 44 % (25 % sur exercices 2002 à 2019) la prévision de l'aménagement passé. Cela s'explique à la fois par la dynamisation de la sylviculture des jeunes peuplements insufflée par l'arrivée du guide de la chênaie Atlantique en 2004, et par une probable sous-estimation du coefficient de forme des gros bois (rapport V/G) en 2001.

Ce décalage entre récolte et prévision ne concerne que le groupe amélioration. La réalisation en régénération étant conforme à la prévision.

Le bois d'œuvre représente environ 50 % des produits commercialisés dont 31 % pour les diamètres 50 et plus. Ces indicateurs démontrent la contribution de ce massif à la production de bois de qualité à l'intérieur du bassin ligérien. Le hêtre, bien contenu, constitue une récolte accessoire. Les pins qui arrivent à maturité ou qui commencent à dépérir, sont récoltés en amélioration dans les mélanges ou dans les régénérations.

La forêt est peu sensible aux chablis à l'exception de la parcelle 6 qui en présente historiquement un plus grand nombre. Toutefois, à la suite d'un orage de grêle, de nombreux chablis ont été présents dans la parcelle 5.

- **Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt.**

Les analyses précédentes confirment la haute qualité des peuplements de la FD de Dreuille qui constitue une chênaie réputée du bassin ligérien. Ces bois sont recherchés pour leurs qualités technologiques et leur grain fin. Les bois de qualité étant bien répartis dans la forêt, l'offre annuelle de bois comprend une proportion de qualité relativement stable.

La récolte permet donc de répondre à la demande actuelle en qualité de merrain et de soutenir la filière (§ 1.2.2.C – Inventaire de la qualité).

B - Desserte forestière

- État de la voirie forestière

Type de desserte		Long. totales	Densité		État général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	1	3	Oui	Bon		Ouvert au public
	empierreées	23			Bon sauf pour 2,4 km où l'empierrement est moyen (RF de la ligne verte et de la Tessonnière)	Présence nids de poule	4,7 km ouvert au public
	terrain nat.	0					
Routes publiques participant à la desserte		14			Bon		Route départementale, 12km accessible aux grumiers
Autres accès dont pistes et sommières		2,4			Bon		
Ancrages câbles		N. B. :					

L'ensemble des routes ouvertes à la circulation participent au rôle multifonctionnel de la forêt. Le réseau de routes fermées à la circulation publique sert à la sortie des bois et à la chasse.

- Principales difficultés d'exploitation

La forêt est très correctement desservie par des routes globalement bien entretenues. La fermeture d'une majorité du réseau contribue à sa préservation. Il n'y a pas de difficulté d'exploitation préoccupante sur le massif.

Les routes forestières nécessitent tout de même un entretien régulier afin d'éviter une détérioration importante du réseau routier (limiter les nids de poule, entretenir les fossés et les bas-côtés, maintenir les axes ouverts).

Le réseau de place de dépôt est bon, quelques travaux de ré-empierrement sont toutefois à prévoir, mais il ne nécessite pas d'être complété.

- Schémas de desserte existants

Il n'existe pas de schéma de desserte

- Carte de la desserte en annexe 14

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique			1 266		1 266

Cette forêt présente un enjeu reconnu lié à la présence d'une ZNIEFF de type I propre à la forêt, appelée Forêt de Dreuille. Ce massif constitue un refuge important pour la faune et la flore dans un contexte de plaine ouverte et a un intérêt ornithologique important par la nidification d'Aigle botté ou du Faucon hobereau.

- Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)	0		
Cœur de parc national	0		
Réserves naturelles nationales	0		
Réserves naturelles régionales	0		
Réserve biologique intégrale	0		
Réserve biologique dirigée	0		
Biotope protégé par arrêté préfectoral	0		
Zones humides stratégiques	0		
Éléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national	0		
Parc naturel régional	0		
Natura 2000 Habitats (ZSC)	0		
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	0		
ZNIEFF de type I	1 266	N°830005408 Forêt de Dreuille	
ZNIEFF de type II	1 266	N°830007446 Forêt de Plaine	
Unité de conservation in situ des ressources génétiques	0		

- Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

Du chêne rouge a été observé dans certaines parcelles lors de martelages, le développement de cette essence ayant une forte dynamique n'étant pas souhaité, une attention particulière devra lui être consacrée. Un prélèvement le plus rapidement possible de ces individus est préconisé.

Aucun autre risque sur la biodiversité n'a été relevé sur cette forêt.

- Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Faune remarquable			
Oiseaux			
Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>)	Toute la forêt	Respect des sites de nidification lors des périodes de reproduction	oui
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)			
Pic cendré (<i>Picus canus Gmelin</i>)		Assurer le maintien de vieux peuplements comprenant de nombreux arbres morts ou à cavité	oui
Mammifères			
Grand rhinolope (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Toute la forêt	Identification et préservation des arbres habitats	oui
Vespertillon de Beschstein (<i>Myotis Bechsteini</i>)			oui

Aucune donnée n'est disponible sur la flore en forêt de Dreuille.

Cette liste non exhaustive reprend les espèces à degré de protection important car elles sont classées sur des listes rouges et considérées comme espèces en danger.

Ces espèces impactent relativement peu les choix de gestion car elles ne sont pas localisées sur un site précis du massif et les mesures de préservations liées à leur présence sont intégrées à la gestion courante.

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Il n'y a pas d'habitat d'intérêt communautaire en forêt de Dreuille.

- **Eaux de surface**

Il n'y a pas de cours d'eau de première catégorie ou de plan d'eau en forêt de Dreuille.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		1 266			1 266

La forêt de Dreuille est très éloignée des agglomérations de Moulins et Montluçon. De ce fait, l'enjeu est local pour la totalité de la forêt dû à une fréquentation locale et modérée.

Le massif est tout de même aménagé pour recevoir des promeneurs, vététistes, cavaliers car des sentiers balisés pour ces activités sont présents. De même, des infrastructures d'accueil du public sont présentes.

A noter qu'en 2017, 6 tables bancs avaient été installées dans les endroits les plus fréquentés de la forêt grâce à un partenariat avec les communes voisines. Malheureusement, les années qui ont suivies leur mise en place ces installations ont intégralement été volées, ce qui est regrettable car il y avait eu un grand investissement dans ce projet.

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

D'après l'Atlas régional des paysages d'Auvergne, la forêt de Dreuille appartient au grand ensemble « Forêts et bocage bourbonnais » qui par ailleurs est l'ensemble le plus vaste d'Auvergne. De ce fait, ce paysage est hétérogène de par la localisation, les situations de relief, de proximité ou d'éloignement des zones habitées et le l'histoire sociale des lieux. Les forêts, principalement domaniale dans ce paysage, sont une unité paysagère fragmentée de cet ensemble de paysage (DREAL Auvergne, 2015).

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

La circulation sur la voirie forestière est réglementée et restreinte par un arrêté préfectoral du 15 avril 1991 autorisant la circulation publique sur la route forestière transversale du hameau des Cerisiers jusqu'à la route départementale 22.

Il n'existe aucune autre réglementation.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

Quelques richesses sont à découvrir dans le massif notamment :

- Des arbres remarquables : la quadrimelle dans la parcelle 5, ainsi que le chêne Louis de Ganne dans la parcelle 9, en hommage au compositeur français Louis de Ganne né à Buxières-les-Mines en 1862. Ces arbres seront maintenus tant que leur état sanitaire le permet.
- Des « fontaines » maçonnées en pierres sèches dans les parcelles 42, 48 et 51, aqueducs et ponceaux.

- Autres vestiges

Carte des équipements structurants en annexe 15.

- Description succincte des équipements structurants

Aux intersections principales, des tables bancs sont installées afin de profiter aux promeneurs, ainsi que quatre panneaux d'informations localisés aux ronds de la Plantonnée, de Tourneaux et du Montet et au carrefour de Moulins.

Il existe des boucles pour les randonneurs, vététistes ou cavaliers bien entretenues dans cette forêt. Le sentier équestre est matérialisé par des petits panneaux avec une tête de cheval peinte en jaune, ainsi que des traits horizontaux jaunes régulièrement peints sur les arbres. Ces pistes sont matérialisées depuis 1990. Les pistes utilisables pour les VTT et piétons sont matérialisées depuis 1997.

Ces équipements sont présentés sur la carte en annexe 15.

B - Ressource en eau potable

Il n'y a pas de captage d'eau potable en forêt de Dreuille.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	1 266				1 266

La forêt n'est pas dans une zone exposée aux risques naturels.

2. PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 SYNTHÈSE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>L'objectif principal assigné à ce massif est la production ligneuse et notamment de bois d'œuvre de qualité de chêne sessile tout en conciliant avec les objectifs associés que sont l'accueil du public et l'environnement. Ainsi, la gestion multifonctionnelle est confortée en associant le développement d'une « économie verte » autour de l'éco matériau bois et la préservation de la biodiversité.</p>	
<p>Des contextes stationnels favorables à la production de bois d'œuvre de chêne de haute qualité sous le climat actuel.</p> <p>Des futaies de très belle qualité en phase de croissance.</p>	<p>Poursuite de la gestion en futaie régulière de chêne sessile selon les préconisations en vigueur, avec un objectif de production de bois à grain fin.</p> <p>Création d'un îlot de vieillissement en complément de celui déjà mis en place dans l'unité de gestion 41C, afin d'assurer la production de très gros bois parmi les plus beaux peuplements, sur bonne station.</p>
<p>La surface disponible à la régénération est supérieure à la surface d'équilibre (196 ha contre 139 ha), avec cependant une majorité de peuplements n'atteignant que le diamètre minimal d'exploitabilité.</p> <p>La contrainte de vieillissement théorique reste peu marquée pour la période d'aménagement (86 ha).</p>	<p>L'effort de régénération retenu est arrêté à 133 ha.</p> <p>Parmi l'effort de régénération, la nouvelle surface à ouvrir et à terminer devra être de 74 ha. Cela conduit à une surface à terminer durant l'aménagement de 138 ha incluant les 63 ha de régénération déjà ouverte. Le renouvellement des peuplements se fera par régénération naturelle.</p>
<p>Le chêne sessile est l'essence principale sur la majorité du massif. Du chêne pédonculé, du hêtre et des résineux (principalement pin sylvestre) sont présents mais leur état sanitaire est « inquiétant ».</p>	<p>Le chêne sessile est retenu comme essence objectif sur la très grande majorité de la surface du massif. Cependant selon l'évolution des connaissances sur l'adaptation des essences au changement climatique, d'autres essences pourront être envisagées, notamment sur les stations les plus défavorables. Les pins sylvestres et les chênes pédonculés seront récoltés en priorité car de nombreux dépérissements sont observés. Le hêtre, en tant qu'essence secondaire, sera maintenu tant que possible, mais la diversité en autres essences sera recherchée pour favoriser la résilience des peuplements aux changements climatiques.</p>
Fonction écologique	
<p>La forêt constitue un important réservoir de biodiversité où sont présentes des espèces remarquables. La forêt de Dreuille s'inscrit intégralement dans une ZNIEFF de type I et de type II.</p>	<p>L'application des mesures de gestion communes en faveur de la biodiversité ordinaire permettra de protéger la biodiversité. Par ailleurs, le Cahier national des prescriptions d'exploitation forestière et le Cahier national des prescriptions des travaux et services forestiers garantissent la performance environnementale liée à la gestion sylvicole.</p>
<p>L'intérêt patrimonial des vieux bois est maintenant démontré et il convient d'accroître la surface en îlots de vieux bois.</p>	<p>Les îlots de vieux bois sont choisis avec les critères actuels (taille, répartition géographique, peuplement en place) pour une surface totale de 35 ha dont 5 ha en sénescence et 30 ha en vieillissement.</p>

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
	<p>Les îlots de vieillissement sont constitués parmi les belles futaies de chêne.</p> <p>L'îlot de senescence se constitue d'un peuplement favorable à la biodiversité (arbres à cavité, arbres dépérissants, ...). Ce classement induit l'absence d'intervention sylvicole sauf en cas de nécessité pour des besoins de sécurité et assure sa pérennité sur le long terme.</p>
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
<p>Les enjeux sont locaux. Quelques infrastructures sont présentes sur le massif : table/banc, bancs, panneaux d'information ... Ces infrastructures sont un peu vieillissantes. Il n'y a pas de périmètre de captage d'eau potable</p>	<p>Les précautions d'usage ordinaire visant à prendre en compte la qualité du paysage et l'accueil sont intégrées à la gestion courante.</p> <p>Des actions en faveur de l'accueil du public seront entreprises uniquement à la demande des collectivités et dans le cadre d'un partenariat financier.</p> <p>L'impact visuel des régénérations le long de la RD 11 sera atténué par la présence d'îlots paysagers plus généralement sur le massif par l'étalement dans le temps des ouvertures en régénération</p>
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique	La population d'ongulés doit continuer à être surveillée et limitée afin de ne pas devenir contraignante pour la régénération des peuplements.
Limiter les problèmes de tassement des sols	Les cloisonnements doivent continuer d'être implantés selon les règles en vigueur dans l'ensemble des parcelles. Leur respect et le choix des périodes d'exploitations sont primordiaux pour limiter le tassement des sols, facteur aggravant vis-à-vis du dépérissement

2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	1 260,74	1 255,81
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)	0	
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	0	
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)	0	
Taillis simple	0	
Taillis fureté	0	
Taillis-sous-futaie	0	
Attente sans traitement défini	0	
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	1 260,74	1 255,81

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Hors sylviculture de production	4,92	
Total : surface retenue pour la gestion	1 265,66	

Le traitement en futaie régulière est le mieux adapté au contexte de la forêt de Dreuille avec un objectif de production de bois d'œuvre de chêne sessile de haute qualité. La forêt de Dreuille est historiquement traitée en futaie régulière.

La surface en hors sylviculture de production concerne l'îlot de sénescence créé dans cet aménagement.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

- Essences objectifs retenues

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus								
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture		Âge retenu	Diamètre minimum retenu	Diamètre optimum retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
		ha	%					
Chêne sessile	PQE*	1 085,27	86	180	70	80	Hêtre, charme, pin sylvestre	AU22b, AU24a, AU24b, AU26, AU28
	PQM*	143,48	11	180	60	70		
Chêne sessile	PQE* Ilot de vieillissement	30,49	2	270	80	90	Hêtre, charme	AU24a, AU28
Pin Maritime	PQM	1,5	0	55	45	40		AU28
Total surface en sylviculture de production		1 260,74	100%	*PQE : Potentiel de qualité élevé *PQM : Potentiel de qualité moyen				

Des pins maritimes seront plantés en remplacement des douglas qui ne sont pas adaptés face au changement climatique. Cependant, selon l'évolution des connaissances sur l'adaptation des essences au changement climatique, une autre essence pourra s'envisager.

Les stations AU22b, AU24a, AU24b sont des stations favorables au pin sylvestre. Cependant, il est actuellement constaté que l'état sanitaire du pin sylvestre sur le massif est inquiétant, car nombreux d'entre eux sont en train de dépérir. Le chêne sessile sera donc l'essence objectif sur ces stations.

- Essences objectifs non retenues

Essences actuellement présentes et <u>non retenues</u> comme essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus à court terme							
Essence adaptée	non	Précisions	Surface en sylviculture (ha)	Âge retenu	Diamètre optimum retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Douglas		PQM*	1,5	60	50		AU28

La parcelle concernée est la parcelle 37 où il y a eu une plantation de Douglas en 1965 sur environ un hectare. Le peuplement atteindra le diamètre d'exploitabilité optimum au cours de l'aménagement, cette UG 37C sera donc régénérée en fin d'aménagement. A l'heure actuelle, l'état sanitaire de ces douglas n'est pas alarmant mais en raison du changement climatique ils ne seront pas reconduits.

Le pin sylvestre, présent sur quelques zones, n'est pas retenu comme essence objectif en raison de son caractère dépérissant.

- Carte des essences objectifs

À part la petite surface de douglas, prévue à planter en pin maritime, l'essence objectif sur le massif est exclusivement le **chêne sessile**. Il n'est donc pas établi de carte des essences objectifs.

Selon l'évolution des connaissances sur l'adaptation des essences au changement climatique, mais aussi du cadre réglementaire, d'autres essences pourront être envisagées, notamment sur les stations les plus défavorables.

Néanmoins, dès à présent une latitude est laissée au gestionnaire pour pouvoir tester l'introduction de nouvelles essences sous forme de dispositifs expérimentaux type îlots d'avenir ou autres, dans le respect des règles en vigueur.

2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		198,82 ha	
Surface de contrainte de vieillissement (Sv)		86,34 ha	
Surface d'équilibre (Se)		139,29 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		195,18 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		0 ha	
		Niveau prévu à mi-période	
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	132,33 ha	77,61 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	138,42 ha	43,73 ha
Surface à reconstituer (S _{rec})		0 ha	
Surface régénérée à acquérir (Sa) y compris reconstitution		123,44 ha	

La surface disponible est 1,4 fois supérieure à la surface d'équilibre. L'analyse détaillée de la surface disponible est reprise dans le prochain paragraphe.

- Analyse détaillée de la surface disponible

La surface disponible est calculée par application des critères d'exploitabilité de la DRA Auvergne Rhône-Alpes sur l'essence principale du peuplement et en prenant en compte le potentiel de qualité.

Les critères liés à la présence de qualité exceptionnelle (PQE) pour le chêne s'applique par convention lorsque le critère qualité mesuré à l'inventaire dépasse 30% des tiges. Parmi les parcelles inventoriées dans le massif, toutes ont présenté plus de 30% de qualité.

Les critères sont donc les suivants pour la qualité élevée du chêne :

- Le diamètre moyen des 70 plus grosses tiges (D70) est pris en compte pour un optimum d'exploitabilité de 80 cm et une disponibilité de 70 cm, en catégories de diamètre.

Concernant le douglas, les critères sont les suivants pour une qualité moyenne :

- Le diamètre moyen des 100 plus grosses tiges (Do) est pris en compte pour un optimum d'exploitabilité de 50 cm et une disponibilité de 40 cm, en catégories de diamètre.

Analyse de la disponibilité : peuplements constitutifs	Période 1 2021-2040	Périodes 1+2 2021-2060
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	23,63 ha	23,63 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	1,5 ha	126,49 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	173,69 ha	120,28 ha
Total	198,82 ha	270,40 ha
Moyenne par période = Total / (nombre de périodes)	198,82 ha	135,20 ha

L'étude sur les deux périodes d'aménagement ne fait pas apparaître de déséquilibre majeur à long terme, même si la surface nouvellement disponible sera plus faible en seconde période.

Par ailleurs, la surface atteignant les critères optimaux d'exploitabilité représente un faible part de la surface disponible.

À noter que l'UG 43U répond à la fois aux critères de faible durée de survie et d'atteinte des critères optimaux d'exploitabilité.

La carte de la disponibilité à la régénération se trouve en annexe 16.

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

Analyse du vieillissement : peuplements constitutifs	Période 1	Périodes 1+2
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 ^{ère} coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	62,71 ha	62,71 ha
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	23,63 ha	23,63 ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha	0 ha
Total	86,34 ha	86,34 ha
Moyenne par période = Total / (nombre de périodes)	86,34 ha	43,17 ha

La contrainte de vieillissement est composée des surfaces déjà ouvertes en régénération et des îlots paysagers des parcelles 4, 5 et 52 ainsi que des UG 38B et 43U ajoutées en régénération à cause du risque sanitaire. Aucune autre parcelle n'a atteint l'âge maximum ou le diamètre maximum d'exploitabilité. Pour le chêne sessile, l'âge maximum fixé par la DRA Auvergne Rhône-Alpes est de 270 ans en futaie régulière et un diamètre maximum de 90 cm.

D'ici 40 ans, il n'y aura pas encore de peuplement qui atteindront les critères maximaux d'exploitabilité.

2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

- Classement des unités de gestion surfaciques (*totalité des UG surfaciques de la forêt*)

Groupes de régénération

Libellé groupe	Code groupe	Unité de gestion P ^{lle} UG		Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
Régénération naturelle feuillie REG	Unités de gestion ouvertes, à terminer								
	RN0F	4	A	20,4	20,4		20,4	CHS	66,25
	RN0F	5	A	11,24	11,24		11,24	CHS	
	RN0F	10	A	13,28	13,28		9,74	CHS	
	RN0F	41	A	10,33	10,33	3,4	10,33	CHS	
	RN0F	52	A	11	11		11	CHS	
	Unités de gestion à ouvrir et à terminer								
	RN1F	33	U	22,84	22,84	22,84	22,84	CHS	75,71
	RN1F	38	B	1,04	1,04	1,04	1,04	CHS	
	RN1F	43	U	18,66	18,66	18,66	18,66	CHS	
	RN2F	6	A	20,7	20,7	20,7	20,7	CHS	
	RN2F	7	A	10,97	10,97	10,97	10,97	CHS	
	RA4R	37	C	1,5	1,5	1,5	1,5	P.M	
	Unités de gestion à ouvrir sans les terminer								
	RN3F	3	U	20,99	20,99	20,99		CHS	53,22
	RN3F	42	A	15,28	15,28	15,28		CHS	
	RN4F	4	B	0,95	0,95	0,95		CHS	
	RN4F	5	C	1,04	1,04	1,04		CHS	
	RN4F	52	C	1,94	1,94	1,94		CHS	
	RN4F	54	A	13,02	13,02	13,02		CHS	
	Total				195,18		132,33	138,42	

RN0F : Régénération entamée à terminer

RN1F : Régénération à ouvrir sur la période 2021-2025

RN2F : Régénération à ouvrir sur la période 2026-2030

RN3F : Régénération à ouvrir sur la période 2031-2035

RN4F : Régénération à ouvrir sur la période 2036-2040

Autres groupes

Libellé groupe	Code groupe	Unité de gestion P ^{lle} UG		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
AMELIORATION Jeune peuplement Semis Feuillus	AMEJSF	1	U	22,54	22,54		46,1
	AMEJSF	35	A	10,34	10,34		
	AMEJSF	40	A	13,22	13,22		
AMELIORATION	AMEJEF	8	U	16,26	16,26		143,14

Libellé groupe	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
Jeune Peuplement Education Feuillus	AMEJEF	9	A	22,79	22,79		
	AMEJEF	12	B	6,64	6,64		
	AMEJEF	19	U	19,85	19,85		
	AMEJEF	21	U	17,1	17,1		
	AMEJEF	39	A	16,77	16,77		
	AMEJEF	49	B	12,14	12,14		
	AMEJEF	51	A	31,59	31,59		
AMELIORATION Petit Bois	APBF	2	U	26,24	26,24	8 ans	256,82
	APBF	12	A	17,21	17,21	8 ans	
	APBF	20	U	18,35	18,35	8 ans	
	APBF	22	U	18,42	18,42	8 ans	
	APBF	23	B	14,21	14,21	10 ans	
	APBF	24	B	28,04	28,04	10 ans	
	APBF	25	U	26,95	26,95	8 ans	
	APBF	26	A	24,57	24,57	10 ans	
	APBF	29	A	15,79	15,79	10 ans	
	APBF	30	U	17,54	17,54	10 ans	
	APBF	39	B	1,27	1,27	8 ans	
	APBF	45	B	3,98	3,98	8 ans	
	APBF	48	B	16,51	16,51	8 ans	
	APBF	49	A	7,22	7,22	10 ans	
APBF	50	U	20,52	20,52	10 ans		
AMELIORATION Bois Moyen feuillus	ABMF	10	B	11,69	11,69	10 ans	460,73
	ABMF	11	U	21,2	21,2	10 ans	
	ABMF	14	U	32,46	32,46	10 ans	
	ABMF	15	U	33,47	33,47	10 ans	
	ABMF	16	U	19,24	19,24	10 ans	
	ABMF	17	U	14,47	14,47	10 ans	
	ABMF	18	U	31,54	31,54	10 ans	
	ABMF	26	B	1,62	1,62	10 ans	
	ABMF	27	U	22,7	22,7	10 ans	
	ABMF	28	U	21,59	21,59	10 ans	
	ABMF	31	U	24,81	24,81	10 ans	
	ABMF	32	U	25,87	25,87	10 ans	
	ABMF	34	U	23,63	23,63	10 ans	
	ABMF	35	B	16,53	16,53	10 ans	
	ABMF	36	U	23,99	23,99	10 ans	
	ABMF	37	B	8,31	8,31	10 ans	
	ABMF	40	B	11,05	11,05	10 ans	
	ABMF	44	U	26,04	26,04	10 ans	
	ABMF	45	A	22,94	22,94	10 ans	
ABMF	46	U	18,04	18,04	10 ans		
ABMF	47	U	28,89	28,89	10 ans		

Libellé groupe	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
	ABMF	48	A	3,14	3,14	10 ans	
	ABMF	53	A	17,51	17,51	10 ans	
AMELIORATION Gros Bois	AGBF	6	B	10,84	10,84	12 ans	83,23
	AGBF	7	B	5,08	5,08	10 ans	
	AGBF	9	B	1,29	1,29	10 ans	
	AGBF	13	U	19,75	19,75	10 ans	
	AGBF	23	A	13,35	13,35	10 ans	
	AGBF	29	B	1,59	1,59	10 ans	
	AGBF	41	B	7,98	7,98	10 ans	
	AGBF	42	B	5	5	10 ans	
AMELIORATION Préparation Feuillue	AMEPF	5	B	8,87	8,87	12 ans	45,05
	AMEPF	24	A	6,04	6,04	12 ans	
	AMEPF	38	A	15,45	15,45	12 ans	
	AMEPF	54	B	14,69	14,69	12 ans	
TOTAL AMELIORATION				1 035,07			1 035,07
ILV Ilot de vieillissement	ILV	37	A	22,21	22,21	12 ans	30,49
	ILV	41	C	8,28	8,28	12 ans	
TOTAL ILOT DE VIEILLISSEMENT				30,49			30,49
ILS Ilot de sénescence	ILS	53	B	4,92	4,92		4,92
TOTAL HORS SYLVICULTURE				4,92			4,92
Total				1 070,48			

Des unités de gestion ont été créées dans les parcelles 4, 5, 6, 9 et 52 correspondant à des ilots paysagers.

- Carte d'aménagement en annexe 17

2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2021 - 2040

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- Principaux types d'actions envisageables

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Remise en état du parcellaire forestier	Ensemble des parcelles	Numérotation sur piquet en bois	32 000 €
Coût total FONCIER (€)					32 000 €
Coût moyen annuel FONCIER					1 600 €

L'entretien des limites est pris en compte dans la rubrique maintenance.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Le guide des sylvicultures de la Chênaie Atlantique et le Mémento sylvicole – coupes de 2018 sont les documents de référence qui s'appliquent pleinement à Dreuille.

B - Coupes

- Programme de coupes

Les préconisations particulières ci-dessous complètent les prescriptions standards des documents de référence :

Avec le réchauffement climatique et les périodes de fortes chaleurs, le pin sylvestre dépérit rapidement sur le massif. C'est pourquoi, il est préconisé dans les parcelles où le pin sylvestre se trouve par petites zones en mélange avec le chêne (parcelles 14, 15, 17, 18, 24, 30, 42, 45, 52 et 53) d'extraire prioritairement cette essence lorsque la qualité est menacée.

L'unité de gestion 24A, classée en préparation, est celle qui présente le plus de contrainte sanitaire dans les résineux. Les coupes qui y seront pratiquées seront donc essentiellement à visée sanitaire.

Le hêtre ne présente que des mortalités localisées à l'heure actuelle, mais son état sanitaire est à surveiller. Les gros hêtres morts ou bien fortement dépérissants peuvent être maintenus en tant qu'arbres habitats si ces derniers ne présentent pas de risques vis-à-vis de la sécurité.

Les parcelles 37 et 41, classées en îlots de vieillissement, ont respectivement une densité en chêne de 119 et 125 tiges/ha et présentent moins de 10% de hêtre. Il y sera pratiqué des coupes avec des prélèvements modérés dans le but de maintenir le plus longtemps possible le capital sur pied sans mettre en péril sa capacité de régénération.

Les régénérations devront être suivies attentivement dans le contexte du changement climatique. Les coupes secondaires et définitives devront être réalisées sur semis acquis. C'est pourquoi les années de passage en coupe dans le tableau ci-après sont données à titre indicatif mais pourront être légèrement modifiées en fonction de la qualité de l'installation de la régénération.

La rotation appliquée à la parcelle 25 passera de 8 à 10 ans pendant la période d'aménagement.

Les conséquences des sécheresses de 2018 et 2019 sont difficilement prévisibles. Ainsi, le programme des coupes d'amélioration devra inmanquablement être ajusté en lien avec l'évolution de l'état sanitaire des peuplements.

Programme annuel des coupes d'amélioration

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Remarques
	P ^{lle}	UG	partie d'UG						
2021	10	B		ABMF	11,69	11,69	FCHE4	ABM	
	12	A		APBF	17,21	17,21	FCHE2	EMC	Emprise cloiso
	25	U		APBF	26,95	26,95	FCHE1	APB	
	33	U		RN1F	22,84	22,84	FCHE6	EMC	Emprise cloiso
	48	A		ABMF	3,14	3,14	FCHE3	ABM	
	48	B		APBF	16,51	16,51	FCHE1	EMC	Emprise cloiso
Total 2021						98,34			
2022	13	U		AGBF	19,75	19,75	FCHE5	AGB	
	32	U		ABMF	25,87	25,87	FCHE3	ABM	

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Remarques
	P ^{lle}	UG	partie d'UG						
	42	A		RN3F	15,28	15,28	FCHE5	AGB	Coupe préparatoire
	42	B		AGBF	5	5	FCHE5	AGB	
	44	U		ABMF	26,04	26,04	FCHE3	ABM	
	50	U		APBF	20,52	20,52	FCHE2	APB	
Total 2022						112,46			
2023	2	U		APBF	26,24	26,24	FCHE2	APB	
	6	A		RN2F	20,7	20,7	FCHE6	EMC	Emprise cloiso
	14	U		ABMF	32,46	32,46	FCHE4	ABM	
	24	A		AMEPF	6,04	6,04	FCPS3	ABM	
	45	A		ABMF	22,94	22,94	FCHE4	ABM	
52	B		AGBF	18,35	18,35	FCHE5	AGB		
Total 2023						126,73			
2024	5	B		AMEPF	8,87	8,87	FCHE6	AGB	
	9	B		AGBF	1,29	1,29	FCHE6	AGB	
	23	A		AGBF	13,35	13,35	FCHE5	AGB	
	26	A		APBF	24,57	24,57	FCHE2	APB	
	30	U		APBF	17,54	17,54	FCHE2	APB	
	34	U		ABMF	23,63	23,63	FCHE4	ABM	
	46	U		ABMF	18,04	18,04	FCHE3	ABM	
54	A		RN4F	13,02	13,02	FCHE5	AGB	Coupe préparatoire	
Total 2024						120,31			
2025	7	A		RN2F	10,97	10,97	FCHE6	EMC	Emprise cloiso
	22	U		APBF	18,42	18,42	FCHE1	APB	
	35	B		ABMF	16,53	16,53	FCHE3	ABM	
	36	U		ABMF	23,99	23,99	FCHE4	ABM	
	45	B		APBF	3,98	3,98	FCHE2	APB	
	47	U		ABMF	28,89	28,89	FCHE3	ABM	
49	A		APBF	7,22	7,22	FCHE2	APB		
Total 2025						110			
2026	6	B		AGBF	10,84	10,84	FCHE5	AGB	
	7	B		AGBF	5,08	5,08	FCHE5	AGB	
	15	U		ABMF	33,47	33,47	FCHE4	ABM	
	20	U		APBF	18,35	18,35	FCHE2	APB	
	40	B		ABMF	11,05	11,05	FCHE4	ABM	
54	B		AMEPF	14,69	14,69	FCHE5	AGB		
Total 2026						93,48			
2027	16	U		ABMF	19,24	19,24	FCHE4	ABM	
	17	U		ABMF	14,47	14,47	FCHE4	ABM	
	27	U		ABMF	22,7	22,7	FCHE4	ABM	
	29	A		APBF	15,79	15,79	FCHE2	APB	
	37	B		ABMF	8,31	8,31	FCHE3	ABM	
53	A		ABMF	17,51	17,51	FCHE4	ABM		

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Remarques
	P ^{lle}	UG	partie d'UG						
Total 2027					98,02				
2028	11	U		ABMF	21,2	21,2	FCHE4	ABM	
	24	B		APBF	28,04	28,04	FCHE2	APB	
	26	B		ABMF	1,62	1,62	FCHE4	ABM	
	28	U		ABMF	21,59	21,59	FCHE3	ABM	
	29	B		AGBF	1,59	1,59	FCHE5	AGB	
	37	A		ILV	22,21	22,21	FCHE6	AGB	llot vieillissement
39	B		APBF	1,27	1,27	FCHE2	APB		
Total 2028					97,52				
2029	3	U		RN3F	20,99	20,99	FCHE6	EMC	Emprise cloiso
	18	U		ABMF	31,54	31,54	FCHE4	ABM	
	25	U		APBF	26,95	26,95	FCHE1	APB	
	41	B		AGBF	7,98	7,98	FCHE5	AGB	
	48	B		APBF	16,51	16,51	FCHE1	APB	
Total 2029					103,97				
2030	8	U		AMEJEF	16,26	16,26	FCHEE	APB	Emprise cloiso
	12	A		APBF	17,21	17,21	FCHE2	APB	
	31	U		ABMF	24,81	24,81	FCHE3	ABM	
	38	A		AMEPF	15,45	15,45	FCHE5	AGB	
Total 2030					73,73				
2031	2	U		APBF	26,24	26,24	FCHE2	APB	
	10	B		ABMF	11,69	11,69	FCHE4	ABM	
	23	B		APBF	14,21	14,21	FCHE2	APB	
	39	A		AMEJEF	16,77	8	FCHEE	APB	1 ^{er} passage en coupe
	41	C		ILV	8,28	8,28	FCHE6	AGB	llot de vieillissement
	42	A		RN3F	15,28	15,28	FCHE5	EMC	Emprise cloiso
	48	A		ABMF	3,14	3,14	FCHE3	ABM	
Total 2031					86,84				
2032	13	U		AGBF	19,75	19,75	FCHE5	AGB	
	32	U		ABMF	25,87	25,87	FCHE3	ABM	
	42	B		AGBF	5	5	FCHE5	AGB	
	44	U		ABMF	26,04	26,04	FCHE3	ABM	
	50	U		APBF	20,52	20,52	FCHE2	APB	
Total 2032					97,18				
2033	14	U		ABMF	32,46	32,46	FCHE4	ABM	
	22	U		APBF	18,42	18,42	FCHE1	APB	
	45	A		ABMF	22,94	22,94	FCHE4	ABM	
	45	B		APBF	3,98	3,98	FCHE2	APB	
	52	B		AGBF	18,35	18,35	FCHE5	AGB	
	54	A		RN4F	13,02	13,02	FCHE5	EMC	Emprise cloiso
Total 2033					109,17				
2034	9	B		AGBF	1,29	1,29	FCHE6	AGB	

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Remarques
	P ^{lle}	UG	partie d'UG						
	20	U		APBF	18,35	18,35	FCHE2	APB	
	23	A		AGBF	13,35	13,35	FCHE5	AGB	
	26	A		APBF	24,57	24,57	FCHE2	APB	
	30	U		APBF	17,54	17,54	FCHE2	APB	
	34	U		ABMF	23,63	23,63	FCHE4	ABM	
	46	U		ABMF	18,04	18,04	FCHE3	ABM	
Total 2034						116,77			
2035	8	U		AMEJEF	16,26	16,26	FCHEE	APB	1 ^{ère} éclaircie
	24	A		AMEPF	6,04	6,04	FCPS3	ABM	Coupe sanitaire
	35	B		ABMF	16,53	16,53	FCHE4	ABM	
	36	U		ABMF	23,99	23,99	FCHE4	ABM	
	47	U		ABMF	28,89	28,89	FCHE3	ABM	
	49	A		APBF	7,22	7,22	FCHE2	APB	
Total 2035						98,93			
2036	5	B		AMEPF	8,87	8,87	FCHE6	AGB	
	7	B		AGBF	5,08	5,08	FCHE5	AGB	
	15	U		ABMF	33,47	33,47	FCHE4	ABM	
	21	U		AMEJEF	17,1	17,1	FCHEE	APB	1 ^{er} passage en coupe
	39	B		APBF	1,27	1,27	FCHE2	APB	
	40	B		ABMF	11,05	11,05	FCHE4	ABM	
Total 2036						76,84			
2037	16	U		ABMF	19,24	19,24	FCHE4	ABM	
	17	U		ABMF	14,47	14,47	FCHE4	ABM	
	27	U		ABMF	22,7	22,7	FCHE4	ABM	
	29	A		APBF	15,79	15,79	FCHE2	APB	
	37	B		ABMF	8,31	8,31	FCHE3	ABM	
	48	B		APBF	16,51	16,51	FCHE1	APB	
	53	A		ABMF	17,51	17,51	FCHE4	ABM	
Total 2037						114,53			
2038	6	B		AGBF	10,84	10,84	FCHE5	AGB	
	11	U		ABMF	21,2	21,2	FCHE4	ABM	
	12	A		APBF	17,21	17,21	FCHE2	APB	
	24	B		APBF	28,04	28,04	FCHE2	APB	
	26	B		ABMF	1,62	1,62	FCHE4	ABM	
	28	U		ABMF	21,59	21,59	FCHE3	ABM	
	29	B		AGBF	1,59	1,59	FCHE5	AGB	
	54	B		AMEPF	14,69	14,69	FCHE5	AGB	
Total 2038						116,78			
2039	18	U		ABMF	31,54	31,54	FCHE4	ABM	
	25	U		APBF	26,95	26,95	FCHE1	APB	
	39	A		AMEJEF	16,77	8	FCHEE	APB	
	41	B		AGBF	7,98	7,98	FCHE5	AGB	

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Remarques
	P ^{lle}	UG	partie d'UG						
Total 2039						74,47			
2040	31	U		ABMF	24,81	24,81	FCHE3	ABM	
	37	A		ILV	22,21	22,21	FCHE6	AGB	llot de vieillissement
Total 2040						47,02			
Total général						1 973,09			

Coupes programmables par périodes pluriannuelles

Les régénérations naturelles de chêne sont prévues sur une durée moyenne de 10 à 12 ans avec 2 à 3 coupes secondaires selon la richesse initiale du capital sur pied. L'année de référence pour l'ouverture de la régénération et le suivi dans les bases de données (BDSOR) est celle de l'ensemencement (RE). Les relevés de couvert (RCV) devront être anticipés de 2 à 3 ans avant la coupe d'ensemencement. Les coupes d'emprises de cloisonnement d'exploitation (EMC) sont programmées un an avant la coupe de relevé de couvert afin de ne pas trop déstabiliser le peuplement.

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classe-ment	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Conditions permettant la réalisation de la coupe Remarques
	P ^{lle}	UG	partie d'UG						
2021	4	A		RN0F	20,4	4,7	FCHER	RS3	
	5	A		RN0F	11,24	5,24	FCHER	RS1	
	10	A		RN0F	13,28	4	FCHER	RD	
	41	A		RN0F	10,33	3,4	FCHER	RE	
	43	U		RN1F	18,66	18,66	FCHE6	RCV	Y compris EMC
Total 2021						36			
2022	4	A		RN0F	20,4	5,4	FCHER	RS3	
	4	A		RN0F	20,4	5,2	FCHER	RD	
	5	A		RN0F	11,24	6	FCHER	RS1	
	10	A		RN0F	13,28	5,74	FCHER	RD	
	33	U		RN1F	22,84	22,84	FCHE6	RCV	
	52	A		RN0F	11	11	FCHER	RS1	
Total 2022						56,18			
2023	4	A		RN0F	20,4	5,1	FCHER	RD	
	38	B		RN1F	1,04	1,04	FCHE5	RS1	
	41	A		RN0F	10,33	6,93	FCHER	RS2	
	43	U		RN1F	18,66	18,66	FCHE6	RE	
Total 2023						31,73			
2024	4	A		RN0F	20,4	4,7	FCHER	RD	
	5	A		RN0F	11,24	5,24	FCHER	RS2	
	6	A		RN2F	20,7	20,7	FCHE6	RCV	
	41	A		RN0F	10,33	3,4	FCHER	RS1	
Total 2024						34,04			
2025	4	A		RN0F	20,4	5,4	FCHER	RD	

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classe-ment	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Conditions permettant la réalisation de la coupe Remarques
	P ^{lle}	UG	partie d'UG						
	5	A		RN0F	11,24	6	FCHER	RS2	
	33	U		RN1F	22,84	22,84	FCHE6	RE	
	52	A		RN0F	11	11	FCHER	RS2	
Total 2025						45,24			
2026	7	A		RN2F	10,97	10,97	FCHE6	RCV	
	38	B		RN1F	1,04	1,04	FCHE5	RD	
	41	A		RN0F	10,33	6,93	FCHER	RS3	
	43	U		RN1F	18,66	18,66	FCHE6	RS1	
Total 2026						37,60			
2027	5	A		RN0F	11,24	5,24	FCHER	RS3	
	6	A		RN2F	20,7	20,7	FCHE6	RE	
	41	A		RN0F	10,33	3,4	FCHER	RS3	
Total 2027						29,34			
2028	5	A		RN0F	11,24	6	FCHER	RS3	
	33	U		RN1F	22,84	22,84	FCHE6	RS1	
	52	A		RN0F	11	11	FCHER	RS3	
Total 2028						39,84			
2029	7	A		RN2F	10,97	10,97	FCHE6	RE	
	41	A		RN0F	10,33	6,93	FCHER	RD	
	43	U		RN1F	18,66	18,66	FCHE6	RS2	
Total 2029						36,56			
2030	3	U		RN3F	20,99	20,99	FCHE6	RCV	
	5	A		RN0F	11,24	5,24	FCHER	RD	
	6	A		RN2F	20,7	20,7	FCHE6	RS1	
	41	A		RN0F	10,33	3,4	FCHER	RS3	
Total 2030						50,33			
2031	5	A		RN0F	11,24	6	FCHER	RD	
	33	U		RN1F	22,84	22,84	FCHE6	RS2	
	52	A		RN0F	11	11	FCHER	RD	
Total 2031						39,84			
2032	7	A		RN2F	10,97	10,97	FCHE6	RS1	
	42	A		RN3F	15,28	15,28	FCHE5	RCV	
	43	U		RN1F	18,66	18,66	FCHE6	RS3	
Total 2032						44,91			
2033	3	U		RN3F	20,99	20,99	FCHE6	RE	
	6	A		RN2F	20,7	20,7	FCHE6	RS2	
	41	A		RN0F	10,33	3,4	FCHER	RD	
Total 2033						45,09			
2034	33	U		RN1F	22,84	22,84	FCHE6	RS3	
	54	A		RN4F	13,02	13,02	FCHE5	RCV	
Total 2034						35,86			
2035	7	A		RN2F	10,97	10,97	FCHE6	RS2	

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classe-ment	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Conditions permettant la réalisation de la coupe Remarques
	P ^{lle}	UG	partie d'UG						
	42	A		RN3F	15,28	15,28	FCHE5	RE	
	43	U		RN1F	18,66	18,66	FCHE6	RD	
Total 2035						44,91			
2036	3	U		RN3F	20,99	20,99	FCHE6	RS1	
	6	A		RN2F	20,7	20,7	FCHE6	RS3	
Total 2036						41,69			
2037	4	B		RN4F	0,95	0,95	FCHE6	RE	Mixte RCV - RE
	5	C		RN4F	1,04	1,04	FCHE8	RE	Mixte RCV - RE
	33	U		RN1F	22,84	22,84	FCHE6	RD	
	37	C		RA4R	1,5	1,5	FDOU4	RE	Mixte RCV - RE
	52	C		RN4F	1,94	1,94	FCHE6	RE	Mixte RCV - RE
	54	A		RN4F	13,02	13,02	FCHE5	RE	
Total 2037						41,29			
2038	7	A		RN2F	10,97	10,97	FCHE6	RD	
	42	A		RN2F	15,28	15,28	FCHE5	RS1	
Total 2038						26,25			
2039	3	U		RN3F	20,99	20,99	FCHE6	RS2	
	6	A		RN2F	20,7	20,7	FCHE6	RD	
Total 2039						41,69			
2040	4	B		RN4F	0,95	0,95	FCHE6	RS1	
	5	C		RN4F	1,04	1,04	FCHE8	RS1	
	37	C		RA4R	1,5	1,5	FDOU4	RD	
	52	C		RN4F	1,94	1,94	FCHE6	RS1	
	54	A		RN4F	13,02	13,02	FCHE5	RS1	
Total 2040						18,45			
Total général						776,84			

- **Volume présumé récoltable**

Les prévisions de récolte ont été établies à partir des prélèvements types estimés pour chaque type de peuplement et chaque type de coupe. Ces prélèvements types sont établis à partir des prélèvements constatés dans les forêts domaniales de l'agence Berry Bourbonnais entre 2017 et 2019 (source RECPREV). Les chiffres ont été légèrement ajustés aux peuplements du massif de Dreuille.

Type de coupe	Prélèvements Types m3/ha
APB : Amélioration Petit Bois	35
ABM : Amélioration Bois Moyens	40
AGB : Amélioration Gros Bois	40
APR : Amélioration - Préparation	35
ILV : Ilot de vieillissement	40

Les volumes présumés réalisables issus du groupe de régénération ont été estimés à partir des inventaires réalisés.

Les volumes à récolter dans les parcelles classées en RN3 et RN4 sont estimés respectivement à 70 et 30% du volume de chêne et 100% des autres essences.

En effet, toutes les coupes de relevés de couvert seront réalisées avant la fin de la période de l'aménagement, mais toutes les coupes de régénérations ne seront pas terminées.

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 17,5 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
Amélioration petit bois (APB)	105	2 096	1 008	20 151	946	18 539
Amélioration bois moyen (ABM)	157	3 138	1 846	36 918	1 458	29 583
Amélioration gros bois (AGB)	25	499	333	6 658	230	4 528
Amélioration préparation (APR)	15	309	180	3 603	124	2 450
Ilot de vieillissement	8	158	119	2 372	81	1 660
Emprise des cloisos	12	231	154	3 076	106	1 975
Régénération	305	6 100	3 965	79 295	2 696	47 577
Totaux	627	12 531	7 604	152 073	5 641	106 312

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2.

* Tiges précomptables uniquement

** Tiges précomptables et non précomptables

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de la récolte sera réalisé sur la base de la surface terrière. L'estimation de l'intensité du prélèvement pour chaque parcelle se fera par un diagnostic sylvicole réalisé l'année précédant le martelage.

Le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fera l'objet d'un suivi afin de permettre une actualisation régulière des prélèvements types qui ont servi de base au calcul des prévisions de récolte.

La notion de tarif aménagement est abandonnée.

C – Desserte

- **Plan d'action pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Routes forestières						
Pistes forestières						
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)						
AQ	1	Passage busé	Précisé en annexe 18	14 u	Franchissement de cours d'eau et/ou gros fossés	15 500

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Entretien courant du réseau						
ENT 1	En Continu	Entretien réseau routier (9 €/ml) (arasement, bouchage nids de poule, curage des fossés)	Ensemble du réseau (base 465€/km/an)	26 km	Multifonctionnalité	215 000
ENT 2	En continu	Entretien du réseau de desserte (fauchage et entretien mécanique des accotements)	Ensemble du réseau	26 km	Multifonctionnalité	35 000
ENT 3	En continu	Entretien des places de dépôts (arasement + rajout de fourniture + compactage)	Ensemble des places de dépôts	15 u		1 500
Coût total DESSERTE (€)						267 000
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)						13 350

Le guide routier de plaine de 2014 préconise l'arasement des accotements et le curage des fossés tous les 7 ans. Les travaux de desserte représentent un investissement de 11 €/ha/an.

Le détail des travaux pour les places de dépôt et les passages busés, notamment la localisation, se trouve en annexe 18.

- Guide technique de référence

Les prescriptions techniques suivent celles du guide technique Travaux Routiers Forestiers – plaine et colline, 2014.

D - Travaux sylvicoles

Les travaux sylvicoles concernent principalement les parcelles du groupe de régénération à ouvrir (129 ha) ainsi que les parcelles de jeunes peuplements au stade semis (JPS) ou éducation (JPE) et des surfaces en régénération déjà ouvertes. La surface totale concernée est alors de 384 ha.

Les itinéraires techniques des travaux sylvicoles (ITTS) sont conformes au guide des sylvicultures de la chênaie atlantique.

Les ITTS régénération couvrent les peuplements de 0 à 3 m de hauteur, les ITTS améliorations couvrent les jeunes peuplements de plus de 3 m de hauteur.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
1CHX1	Régénération naturelle de chêne sessile Type chênaie acidophile	AMEJSF, RN0, RN1, RN2, RN3	175	Contrôle du charme qui peut être dynamique dans certaines parcelles	2 998	523 768
1CHX2	Régénération naturelle de chêne sessile Type chênaie acidiphile sèche	AMEJSF, RN0, RN1, RN2, RN3	65		2 570	167 160
3P.M2	Plantation de pin maritime	RA4	2		2 549	3 824
5CHX1	Amélioration futaie de chêne	AMEJEF, RN0	143		1 027	146 941
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						841 693
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						42 085

Les parcelles concernées par les ITTS suivants :

- 1CHX1 sont les parcelles 1, 4A, 4B, 5A, 5C, 7A, 10A, 33, 38B, 40A, 41A, 42A, 43, 52A, 52C

- 1CHX2 sont les parcelles 3, 6A, 35A, 54A
- 3P.M2 est la parcelle 37C
- 5CHX1 sont les parcelles 8, 9A, 12B, 19, 21, 39A, 49B, 51

Les montants annuels arrondis sont 29 567 € pour les travaux de régénérations et de 6 542 € pour les travaux d'amélioration soit une dépense annuelle de 36 109 €.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

- Pour les forêts domaniales

On distingue les mesures de la gestion "courante" et les actions particulières en faveur de certains milieux spécifiques ou d'espèces.

La gestion sylvicole quotidienne mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante. On citera ainsi les éléments suivants :

- Travail au bénéfice de peuplements mélangés dès le plus jeune âge, en préservant une proportion d'essences pionnières, performantes au stade juvénile ;
- Les exploitations réservent des arbres sénescents, morts ou/et à cavités d'un diamètre supérieur à 30 cm, afin de multiplier les sites arboricoles potentiels pour chauve-souris, petits mammifères, l'avifaune cavernicole et la faune saproxylophage. L'inventaire des arbres lors des martelages sera systématisé afin de permettre d'alimenter une base de données permettant d'évaluer dans le temps cette action ;
- Une gestion respectueuse des dépendances vertes prenant en compte des fauchages tardifs pour favoriser la richesse floristique et faunistique des bords de route, des fauchages et débroussailllements réalisés en dehors de la période de nidification (mars à juillet).
- Les travaux de régénération naturelle maintiennent des limites irrégulières, souples, diversifiées et une surface de lisières importantes, interfaces multi-strates favorables à la richesse biologique ;
- Les sols sont préservés des passages répétés d'engins lourds, par la mise en place de couloirs de circulation - cloisonnements d'exploitation ;
- Les interventions ménageront des zones de stagnation humide au printemps ;
- Les zones marginales : zones humides et de suintement, pelouses et clairières sont maintenues dans l'état ;
- Protection des aires de rapaces et maintien de perchoirs de chasse dans les zones de régénération ;
- L'emploi de phytocides est proscrit.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Îlots de vieillissement (groupe ILV)	30,49
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	0
	Total	30,49
Surfaces en sénescence	Îlots de sénescence (groupe ILS)	4,92
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha par RBI)	0

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	0
Total		4,92

Les îlots de vieillissement seront traités en futaie régulière. Un âge d'exploitabilité de 270 ans est fixé. Leur surface représente 2,4 % de la surface boisée du massif. Le choix s'est porté sur de belles parcelles (forte qualité, bon capital et bonne station) disponibles à la régénération et concerne les parcelles 37A et 41C, cette dernière ayant déjà été classée en ILV lors du dernier aménagement.

L'îlot de sénescence est choisi pour sa valeur biologique potentielle et ne connaîtra pas d'intervention à l'exception des nécessaires coupes pour assurer la sécurité le long de la route départementale. Il concerne 0,4 % de la surface boisée du massif.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Au-delà des bonnes pratiques sylvicoles, aucun programme d'action en faveur de la biodiversité remarquable n'est à mettre en place.

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet

D – Documents techniques de référence

La liste des guides techniques opérationnels ou des guides de gestion applicables à l'ONF est la suivante :

- Guide PROSOL et NDS 09-T-297 du 10 juin 2009 – « Travaux sylvicoles ou d'exploitation et protection des sols »
- Instruction nationale sur la biodiversité (INS-09-T-71)
- Guide « Vieux bois et bois morts »
- NdS 09-T-310 – « Ilots de vieux bois »
- INS 18-T-97 du 27 décembre 2018 – « Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques »

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...) et l'accueil du public.

L'impact paysager des régénérations des parcelles 3 à 6 le long de la RD 11 sera atténué par la création de 2 nouveaux îlots paysagers le long de cette route dans la parcelle 6 (intégrés à l'UG 6B).

Les îlots paysagers déjà existants dans les parcelles 4 et 5, sensibles au niveau sanitaire car de petite taille, sont prévus d'être régénérés en période R4 lorsque les semis des UG 4A et 5A dépasseront la hauteur de 3m.

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

Le mobilier, les panneaux d'informations ainsi que les barrières sur les routes fermées à la circulation pourront être remplacés en fonction des besoins selon financements externes.

B - Ressource en eau potable

Il n'y a pas de captage en forêt de Dreuille.

C - Chasse – Pêche

- **État des lieux**

La chasse est partagée en 2 lots :

- La chasse à tir, pratiquée un jour par semaine, en période d'ouverture par « l'Amicale des chasseurs de Dreuille », représentée par JP JUTIER. Le bail est d'une durée de 12 ans du 01/04/2016 au 31/03/2028. Tous les gibiers sont autorisés à l'exception de la bécasse.
- La chasse à tir à la bécasse, pratiquée un jour par semaine par M. J.BACHELERIE. Le bail est d'une durée de 12 ans du 01/04/2016 au 31/03/2028.

- **Déséquilibre sylvo-cynégetique**

Il n'y a actuellement pas de déséquilibre forêt-gibier. Il reste néanmoins important de surveiller la densité de la population des grands ongulés.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations
Chasse à tir	Maximum : 10 sangliers, 25 chevreuils, 1 cerf	Minimum : 7 sangliers (3 indifférenciés et 4 jeunes), 20 chevreuils et 0 cerf.

Ces chiffres proviennent du plan de chasse de 2019-2020.

- **Programme d'actions Chasse – Pêche**

Il n'existe pas de programme d'actions spécifiques concernant la chasse et la pêche.

D – Pastoralisme

Sans objet

E - Affouage et droits d'usage

Pas concerné en forêt domaniale

F - Richesses culturelles

Il existe plusieurs sites archéologiques dans la forêt de Dreuille. Les données archéologiques sont fournies par la Direction régionale des affaires culturelles (Service régional de l'archéologie). Elles sont complétées par la connaissance locale du gestionnaire actuel et des gestionnaires passés. La confidentialité est gardée sur la description précise des sites et leur localisation.

- **État des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Fontaines	Fontaines avec maçonnerie en pierre sèche	P42, 48, 51	A maintenir et entretenir
Borne	Borne des Quatre Curés en arkose de Cosne	P29	
Arbres remarquables	Quadrimelle (parcelle 5) et chêne Louis de Ganne (parcelle 9)	P5 et 9	A maintenir le plus longtemps possible
Autres vestiges archéologiques	Ferriers, production métallurgique ...	Annexe 19 Confidentielle	

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Les sites sont soumis aux dispositions relatives à l'archéologie préventive. Les décisions d'aménagement ne prévoient pas d'actions susceptibles de porter atteinte au sous-sol. Il faudra cependant éviter tous travaux de nivellement et contacter le Service Régional d'Archéologie pour des travaux de création de fossés dépassant la profondeur de 50cm.

Pour la gestion forestière, une attention particulière sera portée pour les parcelles en régénération susceptibles de contenir des vestiges. De même, pour les travaux et les coupes les mesures de protection suivantes sont à respecter :

- Pas de passage d'engin de débardage sur les vestiges
- Abattage d'arbres en dehors du site
- Respect du peuplement en place sur le site
- Pas de travaux mécanisés du sol

- **Documents techniques de référence**

- Note de service n° NDS-09-T-295 « Archéologie et forêt »
- Rendez-vous techniques n°14 de 2006 « Prise en compte de l'archéologie dans la gestion forestière »

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sans objet

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A - Incendies de forêt

La forêt n'est actuellement pas fortement concernée par le risque d'incendie. Cependant, avec le changement climatique, la fréquence et l'intensité des sécheresses s'accroissent ce qui laisse craindre une augmentation des incendies dans les années à venir. L'arrêt des travaux et la fermeture des routes forestières en période sensible suffisent pour le moment à la prévention de ce risque.

B - Déséquilibre sylvo-cynégétique

Il n'y a actuellement pas de déséquilibre sylvo-cynégétique notable en forêt de Dreuille.

C - Crises sanitaires

- Crises sanitaires subies par la forêt

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes connues ayant initié la crise	Dégâts subis
Pin Sylvestre	2019	Tous	Sécheresse et canicule 2018 et 2019	Fortes mortalités mais essence peu représentée sur le massif
Hêtre	2019	Tous	Sécheresse et canicule 2018 et 2019	Dégâts diffus pour le moment mais forte inquiétude.

Les deux étés derniers (2018-2019) ont été très chauds et très déficitaires en eau provoquant un très grand stress hydrique pour les peuplements en place. Face à cela, il est constaté un fort dépérissement des pins sylvestres en forêt de Dreuille ainsi que quelques hêtres en sous-étage et quelques gros hêtres. A noter également que des dégâts sont également constatés sur le chêne, avec l'augmentation de la récolte de produits accidentels pendant la campagne estivale et l'augmentation de la vitesse de dépréciation du bois.

Afin d'avoir une idée plus précise de la santé globale de la forêt, une notation DEPERIS a été réalisée en mars 2020 avec un protocole Road Sampling. Une notation régulière permettra de suivre plus précisément l'état sanitaire de la forêt.

- Documents de référence
 - Guide de gestion des forêts en crise sanitaire, ONF/IDF, 2010.

D - Tassement des sols

- Carte de la sensibilité des sols au tassement

Le plan d'action impose des exploitations forestières respectueuses des sols : implantation systématique et respect des cloisonnements d'exploitation, prescriptions dans les clauses particulières.

L'ensemble des sols de la forêt est cependant sensible au tassement en période humide, il faudra être particulièrement vigilant lors des débardages.

Les sols particulièrement sensibles dans la forêt de Dreuille sont les fonds de vallon.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A - Certification PEFC

N° de certification PEFC : 10-21-3/15

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

Sans objet

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L.122-8 du code forestier

Sans objet

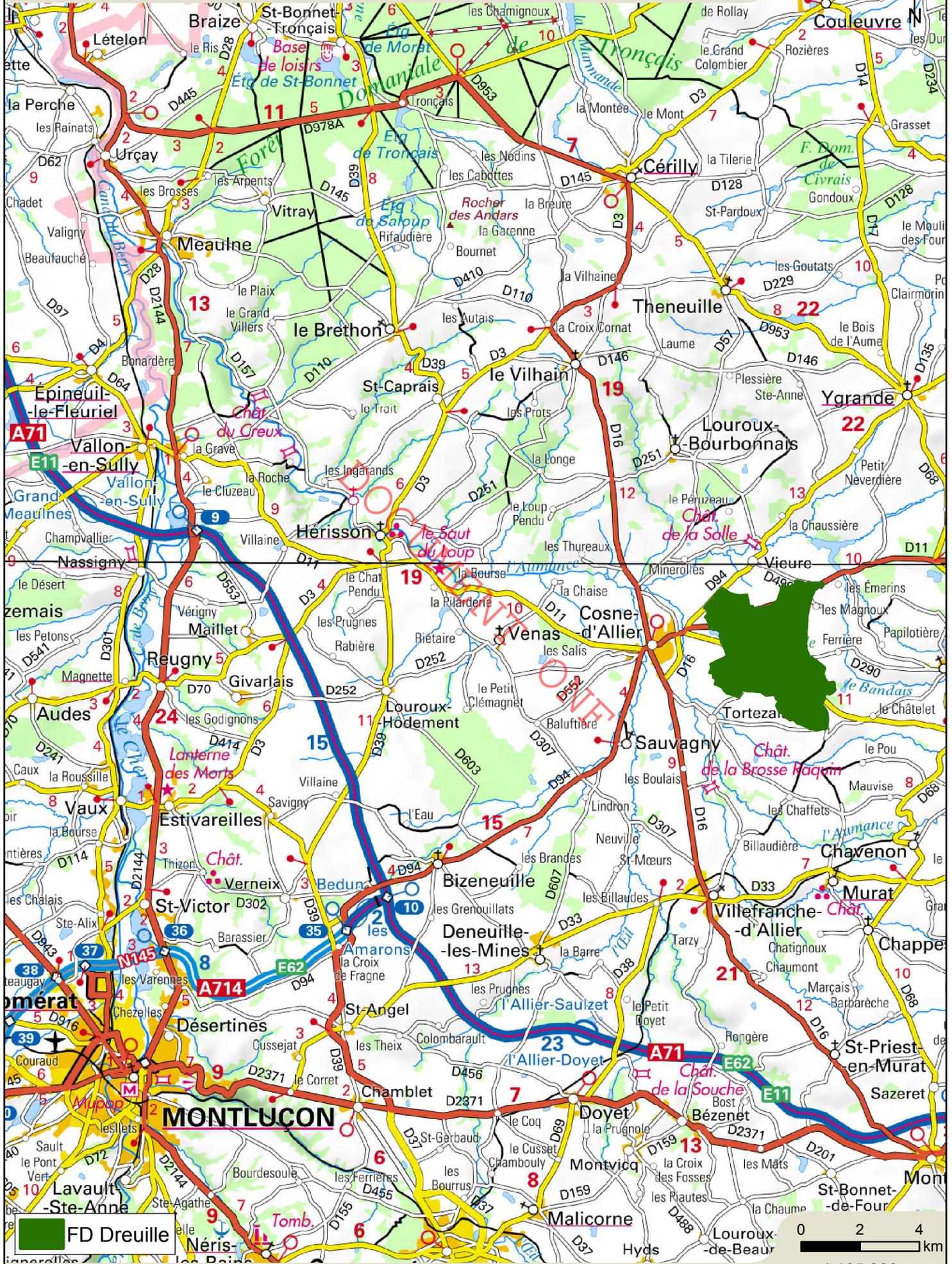


Office National des Forêts

FORÊT DOMANIALE DE DREUILLE

Annexe n°1

1265,66 ha
Situation

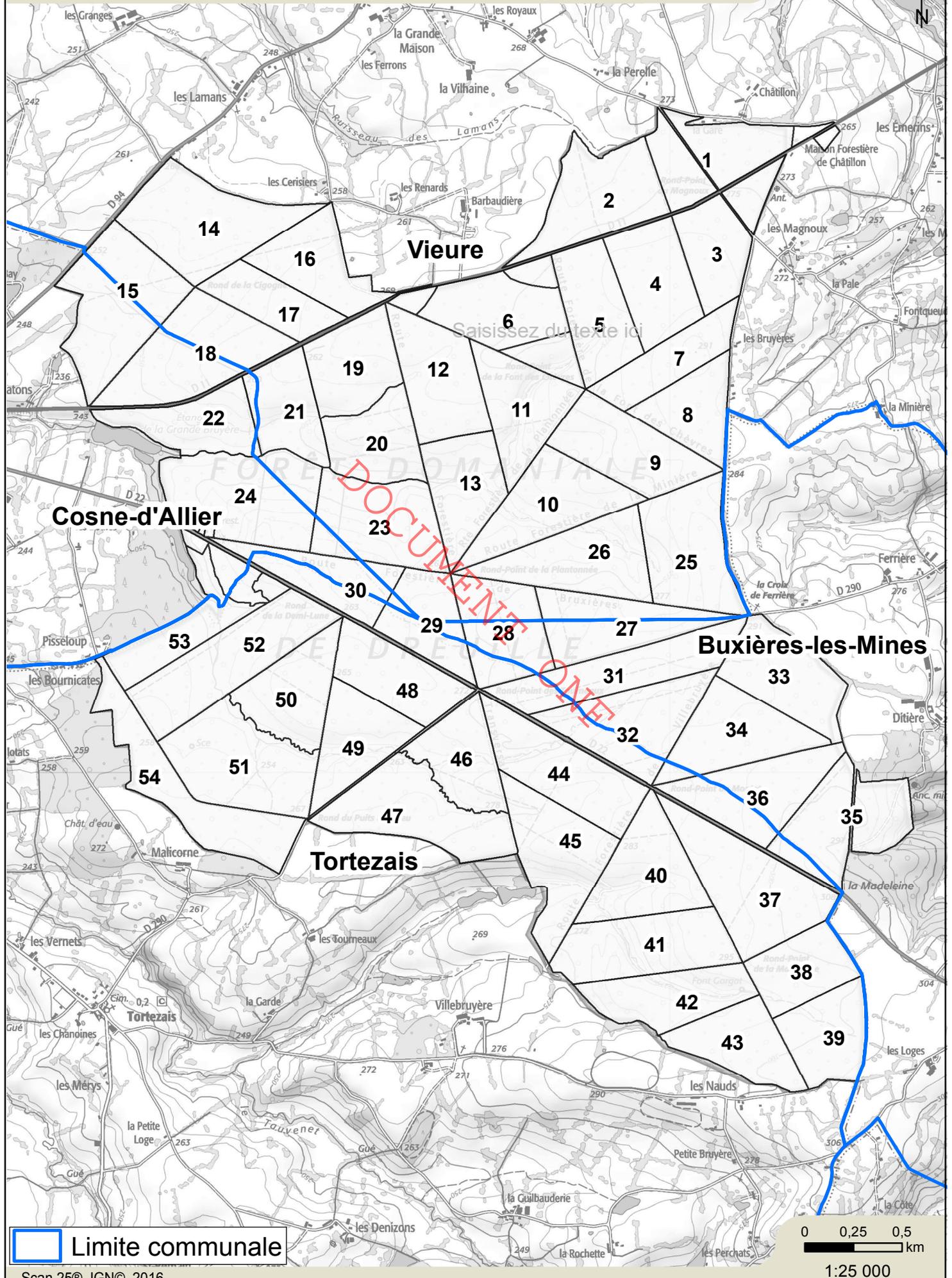


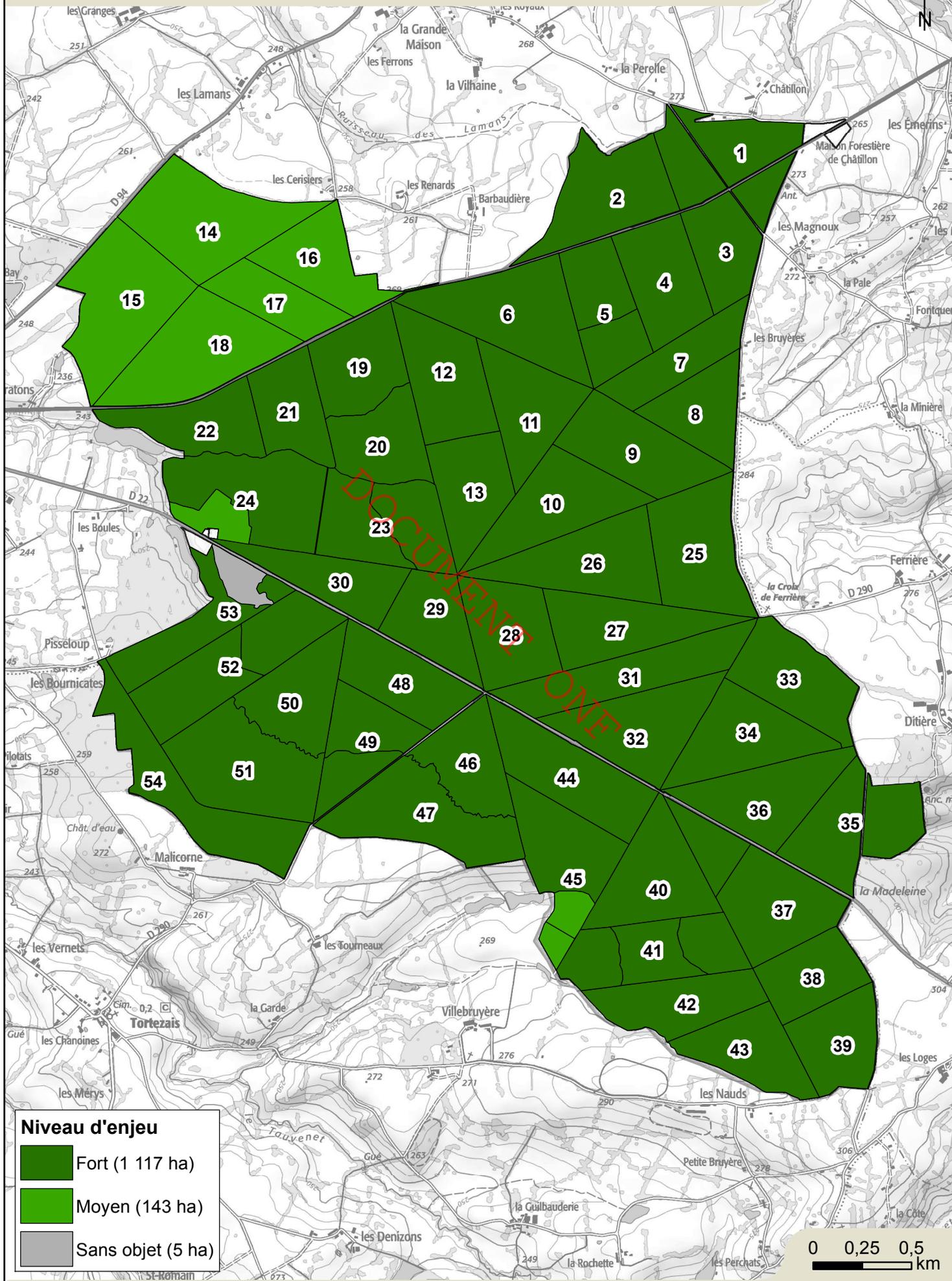
ScanReg®, IGN©, 2015

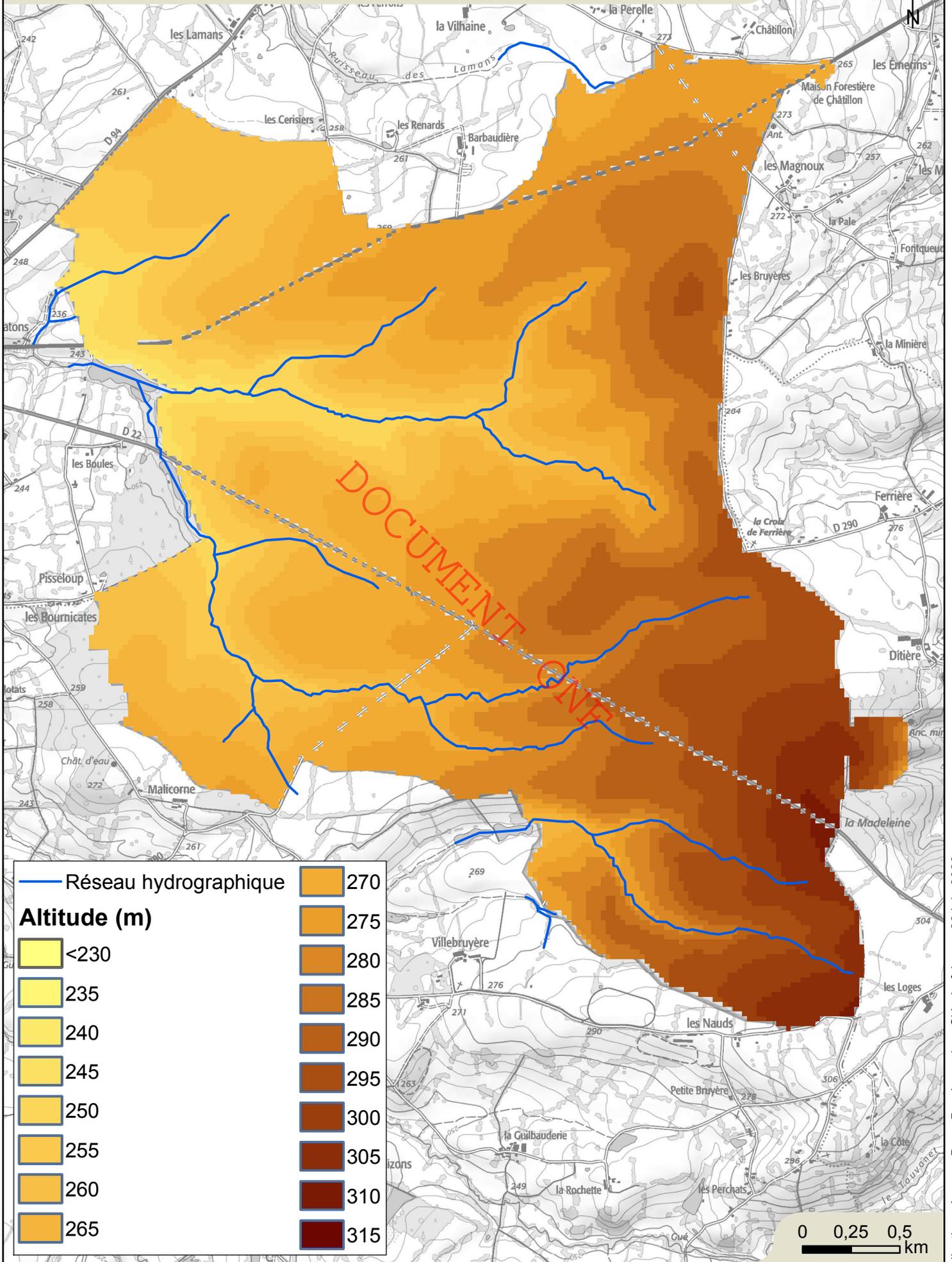
1:165 000

Réalisation : Agence Berry Bourbonnais - Cléa Lefebvre - 22 juin 2020

Limites communales et parcellaire forestier





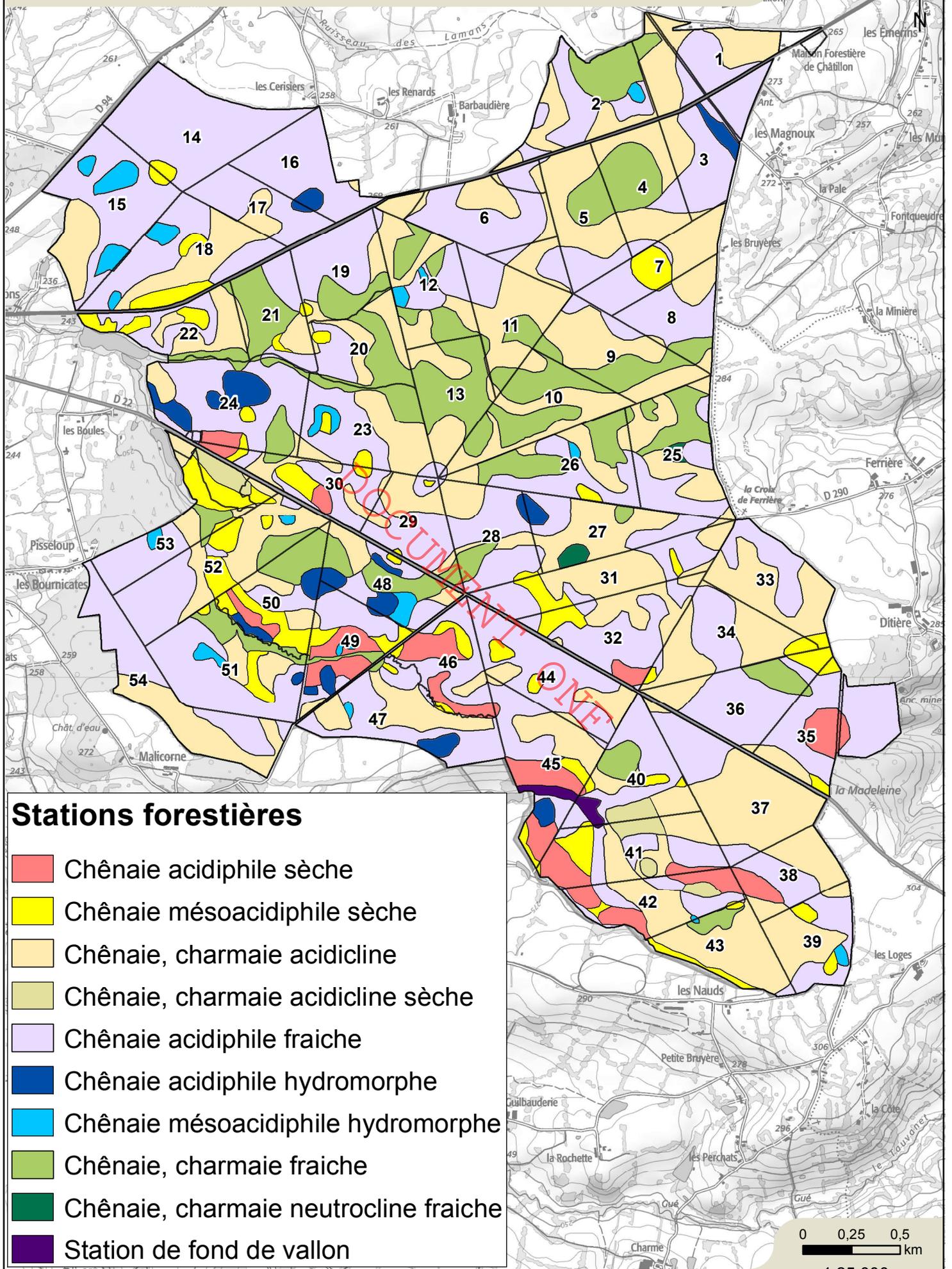


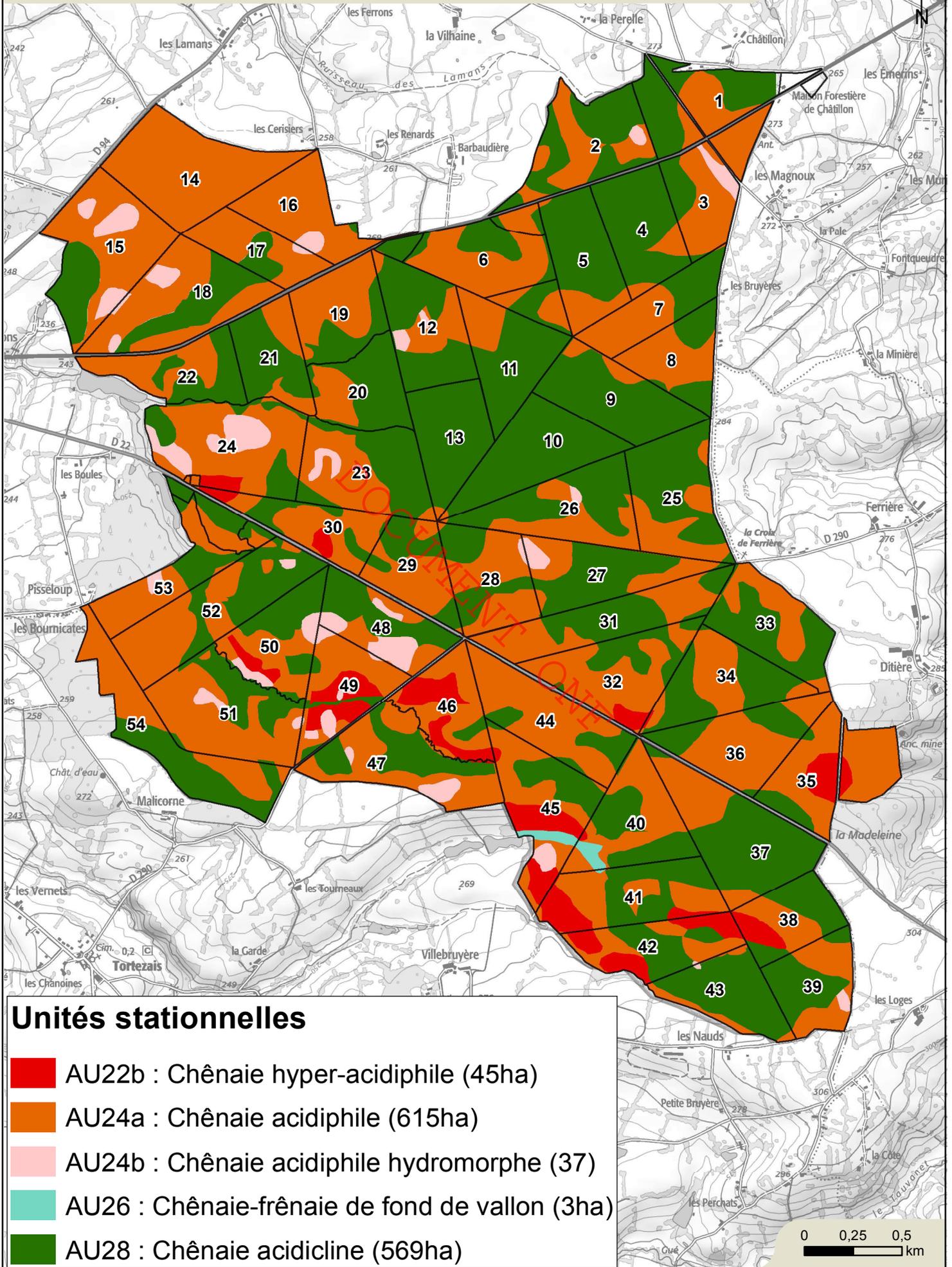
DOCUMENT CONFIDENTIEL

	Réseau hydrographique		270
Altitude (m)			275
	<230		280
	235		285
	240		290
	245		295
	250		300
	255		305
	260		310
	265		315

0 0,25 0,5 km
1:25 000

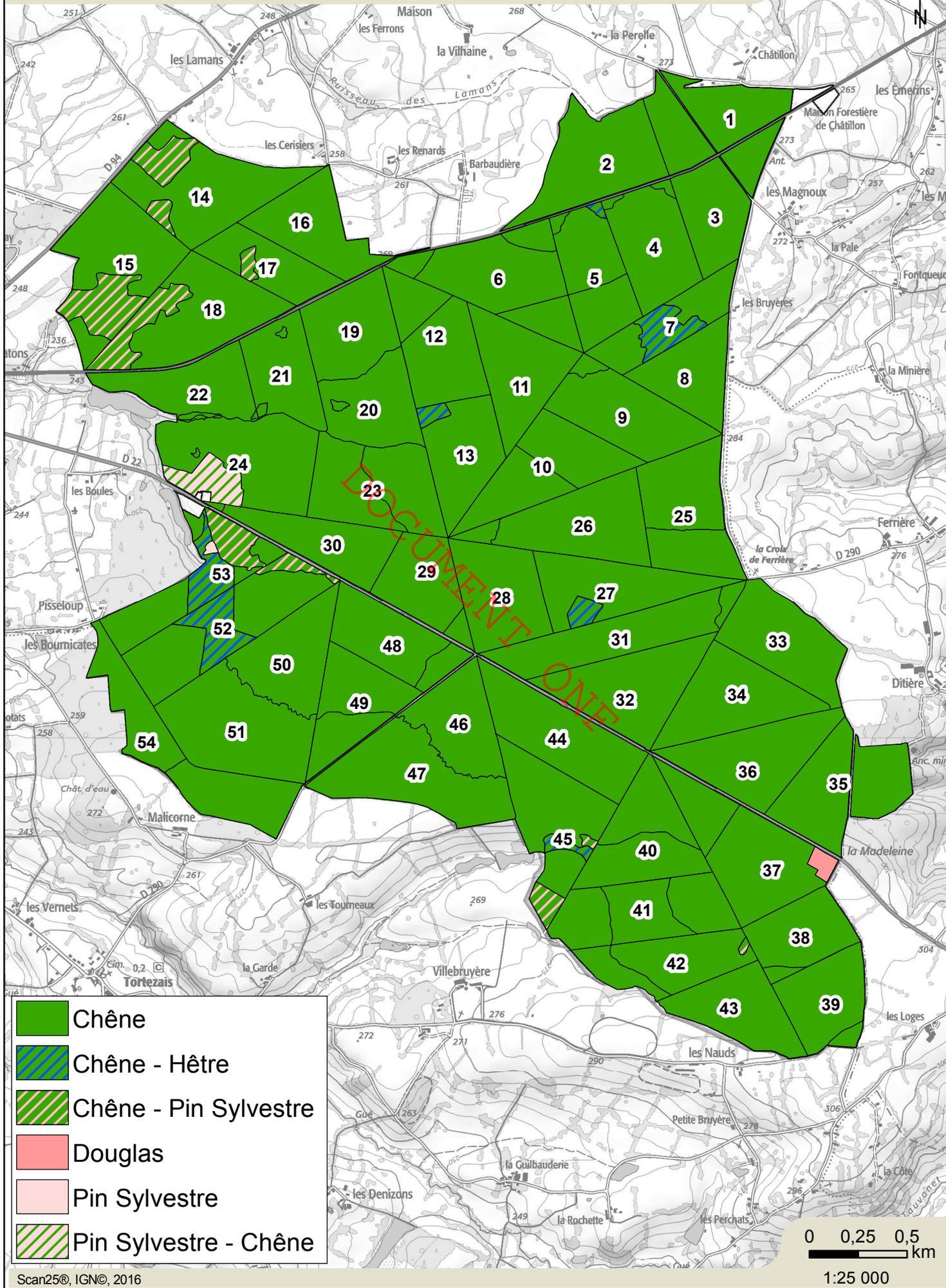
Stations forestières d'après le guide du sylviculteur du Bocage Bourbonnais

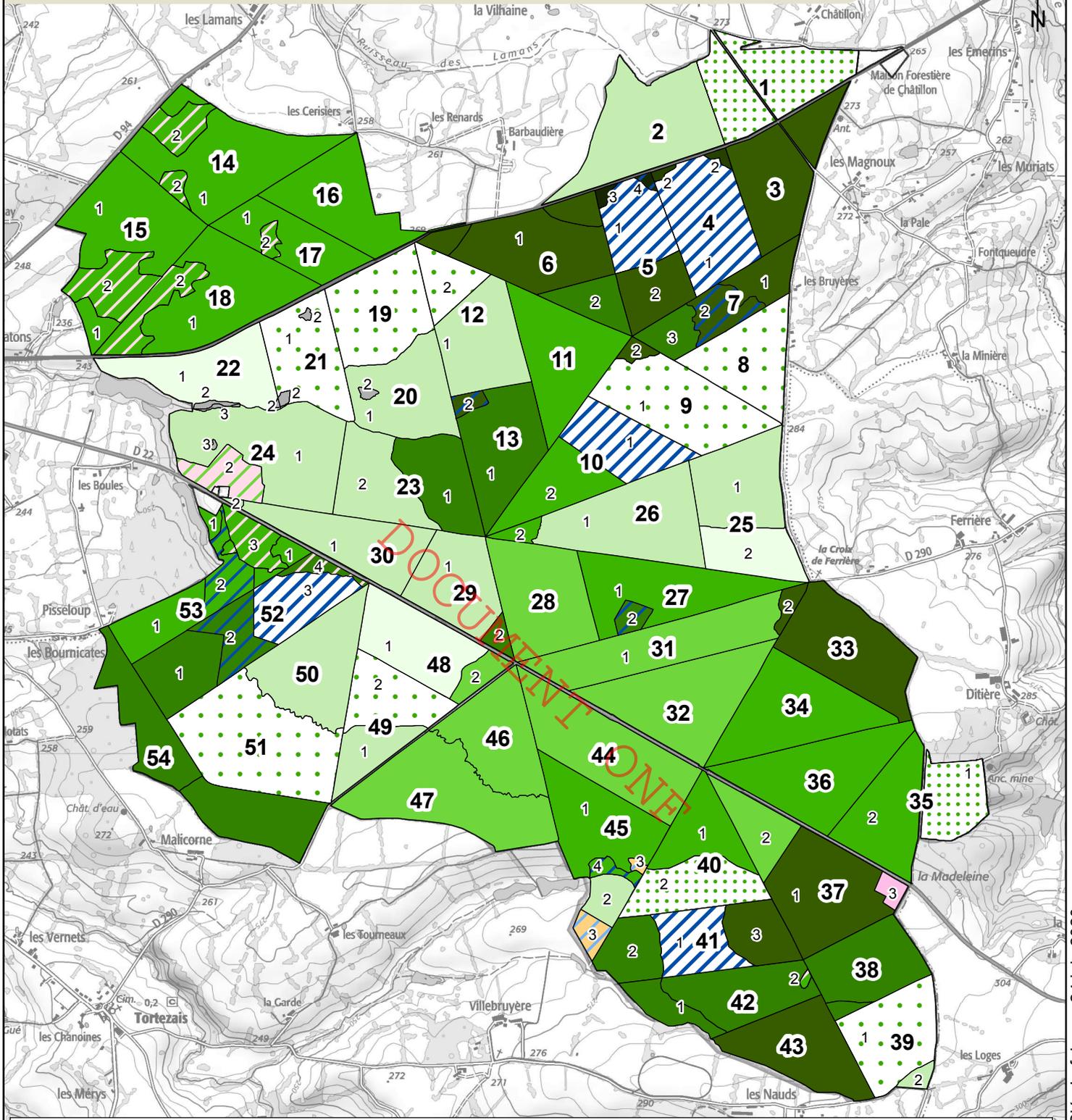




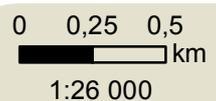
Unités stationnelles

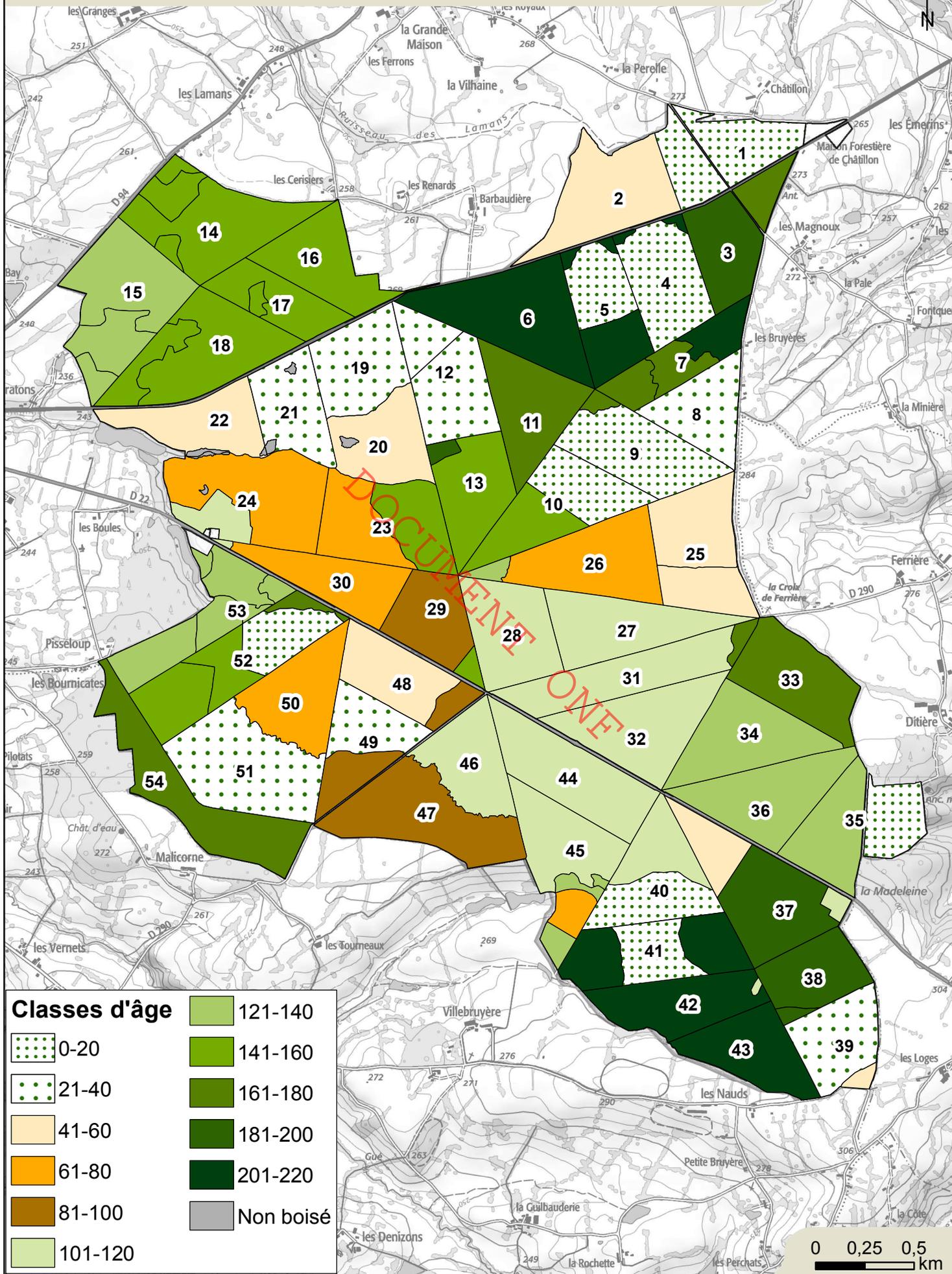
- AU22b : Chênaie hyper-acidiphile (45ha)
- AU24a : Chênaie acidiphile (615ha)
- AU24b : Chênaie acidiphile hydromorphe (37ha)
- AU26 : Chênaie-frênaie de fond de vallon (3ha)
- AU28 : Chênaie acidicline (569ha)

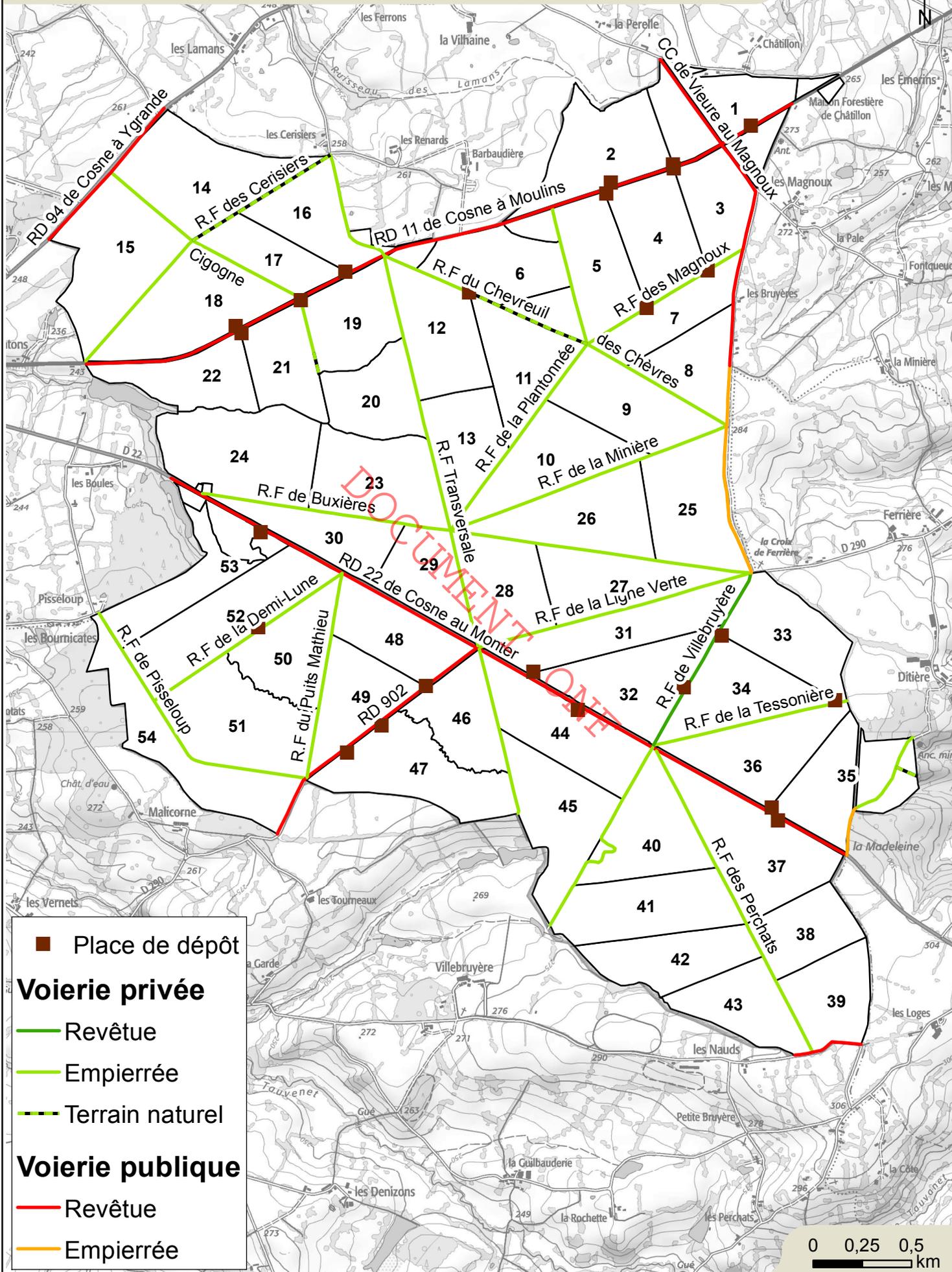




Chêne	FCHE4 : Ø40-45 cm	FCHH5 : Ø50-55 cm	Autres résineux
FCHER : Régénération	FCHE5 : Ø50-55 cm	FCHH6 : Ø60-65 cm	FPSC3 : Ø30-35 cm
FCHES : Semis	FCHE6 : Ø60-65 cm	FCHH8 : Ø80-85 cm	FAFR4 : Ø40-45 cm
FCHEE : Education	FCHE7 : Ø70-75 cm	Chêne - Pin sylvestre	FDOU4 : Ø40-45 cm
FCHE1 : Ø10-15 cm	FCHE8 : Ø80-85 cm	FCPS2 : Ø20-25 cm	NCYN : Prairies à gibier
FCHE2 : Ø20-25 cm	Chêne - Hêtre	FCPS4 : Ø40-45 cm	
FCHE3 : Ø30-35 cm	FCHH4 : Ø40-45 cm	FCPS5 : Ø50-55 cm	







■ Place de dépôt

Voierie privée

— Revêtue

— Empierrée

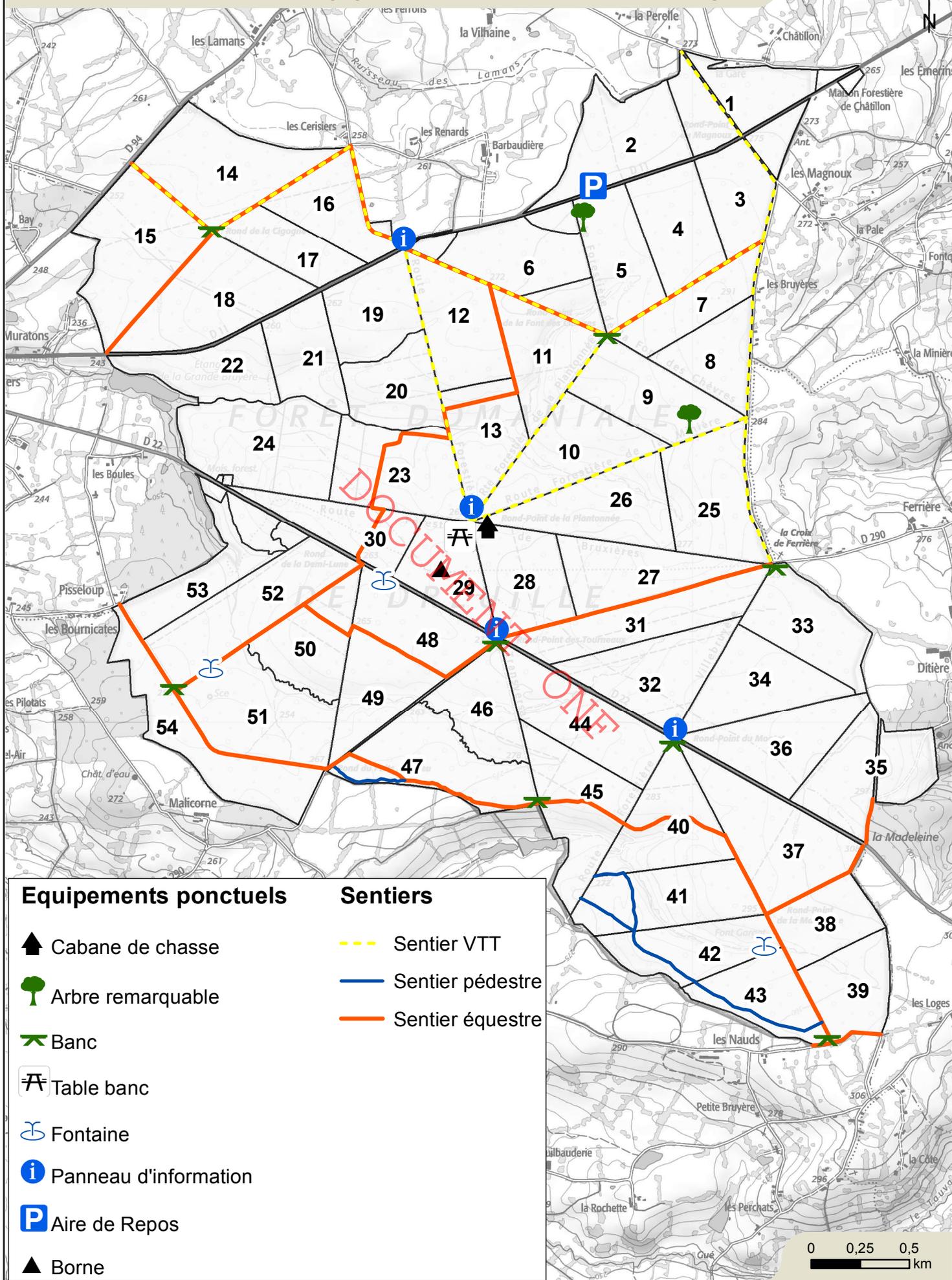
— Terrain naturel

Voierie publique

— Revêtue

— Empierrée

0 0,25 0,5 km
1:25 000

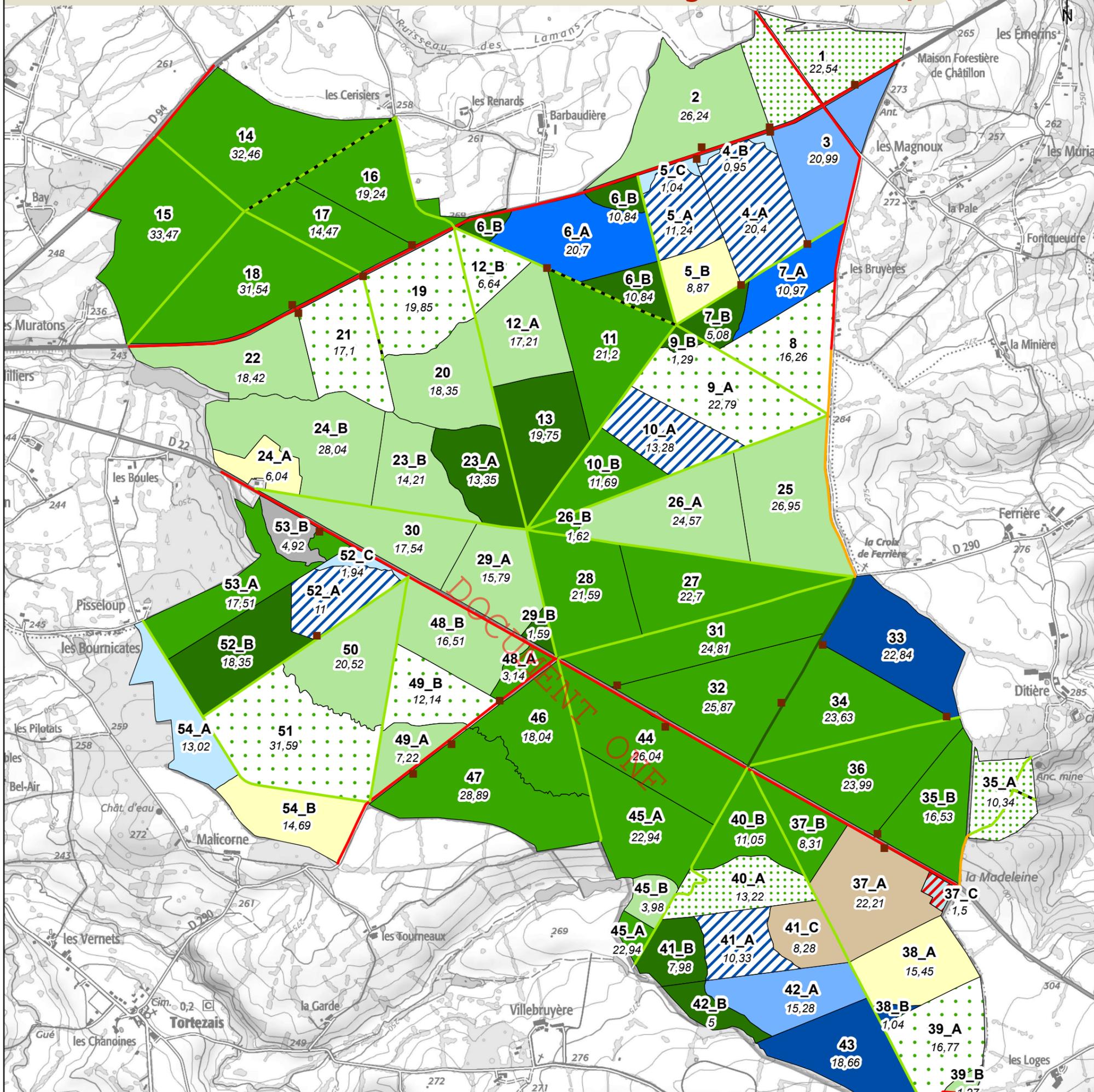


Equipements ponctuels

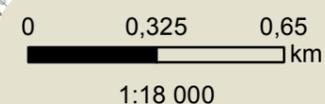
-  Cabane de chasse
-  Arbre remarquable
-  Banc
-  Table banc
-  Fontaine
-  Panneau d'information
-  Aire de Repos
-  Borne

Sentiers

-  Sentier VTT
-  Sentier pédestre
-  Sentier équestre



Régénération naturelle feuillue	Amélioration feuillue	Voirie privée
RN0F : A terminer	AMEJSF : Stade semis	Revêtue
RN1F : 2021-2025	AMEJEF : Stade éducation	Empierrée
RN2F : 2026-2030	APBF : Petit bois	Terrain naturel
RN3F : 2031-2035	ABMF : Bois moyen	Voirie publique
RN4F : 2036-2040	AGBF : Gros bois	Revêtue
Régénération artificielle résineuse	AMEPF : Préparation	Empierrée
RA4R : 2036-2040	ILV : Ilot de vieillissement	Place de dépôt
	ILS : Ilot de senescence	



ANNEXE 21 Codification peuplements et coupes

Structure des peuplements et occupation du sol

CODE	LIBELLE	DEFINITION
F	Futaie régulière vraie	Peuplement équienne et régulier issu de graine où un diamètre prédomine
C	Futaie sur souche (en conversion en futaie régulière avancée)	Peuplement équienne et régularisé issu de rejet où un diamètre prédomine et à surface terrière généralement forte ($G > 20 \text{ m}^2$) <i>Correspondance guide chêne : Capital sur pied de 4 et + avec Structures 1, 3, 4, 7, 8 et 9</i>
S	Taillis sous futaie	Peuplement issu d'ancien TSF de structure irrégulière ou plus ou moins régularisée, avec une surface terrière généralement limitée ($G < 20 \text{ m}^2$) <i>Correspondance guide chêne : - Capital sur pied de 1 à 3 quelle que soit la Structure - Capital sur pied de 4 et + et Structures 2, 5 et 6</i>
T	Taillis simple	Peuplement issu de rejet ($G \text{ futaie} < 5 \text{ m}^2$)
I	Futaie irrégulière	Peuplement inéquienne ou présentant une large répartition en classe de diamètre et une dynamique de renouvellement, dont l'équilibre n'est pas recherché au niveau de la parcelle. Ne comprend pas les peuplements issus de TSF à répartir entre codes C et S.
P	Futaie par parquet	Juxtaposition de plages de peuplements homogènes, d'une surface unitaire supérieure à 50 ares, jugés cartographiables et délimitables sur le terrain à un coût raisonnable, mais ne justifiant pas un découpage en unités de gestion.
J	Futaie jardinée	Peuplement inéquienne ou présentant une large répartition en classe de diamètre et une dynamique de renouvellement, dont l'équilibre est recherché au niveau de la parcelle.
R	Espace temporairement non boisé, à reboiser	Exemple : parcelles sinistrées non régénérées, à reconstituer.
B	Surface à boiser	Exemple : anciennes terres agricoles à boiser
Z	Surfaces boisées hors sylviculture	Exemples : îlots de sénescence, réserves biologiques intégrales
N	Espace non boisable naturel	Exemples : étangs, landes non boisées, dunes...
A	Espace non boisable artificialisé	Exemples : pare-feux, concessions de surface importante.
M	Maisons forestières et terrains de service	Surface hors forêt
X	Non déterminé	

Classe de Catégories de diamètre dominantes

CODE	LIBELLE	DEFINITION
R	REGENERATION	Hauteur inférieure à 3 m, coupes de régénération en cours
S	SEMIS OU PLANTATION	Hauteur inférieure à 3 m, coupes de régénération terminées
E	EDUCATION	Hauteur supérieure à 3m mais non commercialisable (en général $H < 10-12 \text{ m}$)
1	*DIAMETRE MOYEN 10 – 15 CM	
2	*DIAMETRE MOYEN 20 – 25 CM	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 1 du guide chêne</i>
3	*DIAMETRE MOYEN 30 – 35 CM	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 3 du guide chêne</i>
4	*DIAMETRE MOYEN 40 – 45 CM	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 4 du guide chêne</i>
5	*DIAMETRE MOYEN 50 – 55 CM	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 7 du guide chêne</i>
6	*DIAMETRE MOYEN 60 – 65 CM	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 8 du guide chêne</i>
7	*DIAMETRE MOYEN 70 CM et +	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 9 du guide chêne</i>
I	IRREGULIER	Pas de classe de diamètre dominante, <i>codes structure 2, 5 et 6 du guide chêne</i>
X	PAR DEFAUT	Absence d'indication

* Diamètre quadratique moyen = diamètre de l'arbre de surface terrière moyenne (à défaut, estimation à dire d'expert)

Codification coupes :

CODE	LIBELLE FM	DEFINITION
APB	Amélioration petits bois	Récolte de petits bois (cat 25 et -) Essence principale + éventuellement essence associée
ABM	Amélioration bois moyens	Récolte de bois moyens (Chêne : 30/45, autres 30/35) Essence principale + éventuellement essence associée
AGB	Amélioration gros bois	Récolte de gros bois (Chêne 50 et +, autres 40 et +) Essence principale + éventuellement essence associée
AA	Amélioration associée	Coupe d'amélioration limitée à l'essence associée
AX	Extraction en amélioration	Coupe d'extraction ciblée d'essences associées minoritaires en amélioration
RCV	Relevé de couvert	Régénération, enlèvement du sous étage ou relevé de couvert
RE	Coupe d'ensemencement	Régénération, ensemencement
REX	Coupe des essences associées	Régénération, coupe des essences associées
RS1	1 ^{ère} secondaire	
RS2	2 ^{ème} secondaire	
RS3	3 ^{ème} secondaire	
RS4	4 ^{ème} secondaire	
RD	Coupe définitive	Régénération, définitive
IPB*	Irrégulier petit bois	
IBM*	Irrégulier bois moyen	
IGB*	Irrégulier gros bois	
RB	Coupe par bandes ou par trouées	
RA	Coupe rase en plein	
PA	Coupe chablis	Produits accidentels chablis : renversés ou cassés
AS	Coupe sanitaire	Autres produits accidentels : secs, parasités ou déperissants
EM	Coupe d'emprise	Emprise
JA	Coupe de jardinage	Coupe jardinatoire ou coupe de futaie irrégulière
TS	Coupe de taillis	Renouvellement de taillis
TB	Coupe de balivage	Conversion vers une futaie sur souche

LEXIQUE DES TERMES FORESTIERS

A**Accroissement courant en volume**

Volume ligneux fabriqué par un peuplement pendant une année donnée.

Accroissement moyen annuel

Volume ligneux fabriqué, en moyenne annuelle, par un peuplement depuis sa naissance.

Age optimum d'exploitabilité

Age souhaitable de récolte des arbres les plus vieux, réputés "mûrs".

Aménagement

Document qui, au vu d'un ensemble d'analyses et de synthèses, fixe les objectifs à atteindre et planifie les interventions (coupes et travaux).

B**Balivage**

Choix et désignation des baliveaux à chaque passage en coupe dans un taillis sous futaie.

Baliveau

Brin de taillis ou tige de franc pied (issue de semis) maintenu lors d'une coupe de taillis ou de taillis sous futaie pour constituer une réserve.

Bouquet

Peuplement sensiblement équienne occupant une surface comprise entre 10 ares et 1 ha.

C**Canton**

Ce mot n'est pas utilisé ici dans son sens administratif. Il signifie lieu-dit, zone territoriale ayant reçu une dénomination locale portée sur les cartes de l'IGN ou les cartes forestières.

Chablis

Arbre accidentellement renversé, déraciné ou cassé (le plus souvent sous l'effet d'agents climatiques).

Classement

Partie d'une forêt qui constitue une unité du point de vue de l'aménagement forestier : chaque série reçoit des objectifs propres et fait l'objet d'un traitement particulier.

Contenance

Assiette de coupes par contenance : synonyme de surface. Des coupes sont assises "par contenance" lorsque l'aménagement fixe les parcelles et donc les surfaces à parcourir en coupe chaque année.

Conversion

Traitement qui fait passer d'un taillis ou d'un taillis sous futaie à une futaie, en conservant les mêmes essences principales. La conversion proprement dite est réalisée lors des opérations de régénération à partir de semences (semis naturels, plantations...).

D**Dégagement**

Opération culturale consistant dans les jeunes régénérations (semis ou plantations), à favoriser la croissance des essences objectifs en luttant contre la végétation concurrente.

Dépressage

Opération consistant, dans les jeunes régénérations, à diminuer la densité des semis (ou plants) des essences objectifs.

Diamètre optimum d'exploitabilité

Diamètre moyen à atteindre à l'âge optimum d'exploitabilité.

Durée de survie

Délai séparant l'âge limite d'un peuplement de son âge actuel.

E**Eclaircie**

Opération culturale consistant surtout à favoriser la croissance des meilleurs sujets de l'une ou des essences objectifs en supprimant (progressivement) les concurrents.

Effort de régénération

Valeur de la surface à régénérer retenue pour une période donnée.

Effort de régénération (ou surface à régénérer) d'équilibre

Surface à régénérer pour maintenir l'équilibre ou pour parvenir à l'équilibre des classes d'âge.

Effort de régénération (ou surface à régénérer) maximum théorique

Surface à régénérer la plus proche de la surface à régénérer d'équilibre, mais supérieure à cette dernière pour satisfaire à toutes les contraintes de régénération liées au vieillissement de certains peuplements.

Equienne

Un peuplement forestier est dit équienne lorsqu'il est composé d'arbres du même âge (ou d'âge voisin).

Equilibre des classes d'âge

Si on considère l'ensemble des arbres qui constituent un peuplement forestier et si on les répartit dans une suite continue de classes d'âge de même amplitude, on dit que les classes d'âge sont en équilibre lorsqu'elles occupent toutes des surfaces égales.

Equilibre sylvo-cynégétique

L'équilibre sylvo-cynégétique correspond, pour chaque gibier, à l'effectif maximum que la forêt peut accueillir sans qu'il soit nécessaire de recourir à des dispositifs de protection pour assurer la régénération des peuplements.

Essence dominante (ou prépondérante)

C'est l'essence la plus représentée dans l'étage dominant d'un peuplement.

Essence principale

C'est l'essence qui détermine la sylviculture à appliquer.

Essence principale objectif

C'est l'essence désignée pour rester ou pour devenir, à terme, l'essence principale.

Essence secondaire

Essence associée à une essence principale dans un but cultural, écologique, économique ou esthétique. Essence principale et essences secondaires forment les essences objectifs.

Etages d'un peuplement

Quelle que soit la structure d'un peuplement (répartition des âges), on peut examiner son organisation dans un plan vertical et distinguer :

- l'étage dominant : ensemble des arbres les plus hauts (dont les houppiers forment la strate supérieure) ;
- les étages dominés : ensemble des arbres plus bas, "dominés" par les précédents ;
- le sous-étage : dans les étages dominés, ensemble des arbres, souvent d'une autre classe d'âge ou d'une autre essence que l'étage dominant, formant une strate basse, nettement dominée.

F**Futaie :**

1. Stade de développement d'un peuplement équienne, non issu de rejets de souches, au-delà du perchis (dans la gradation : fourré, gaulis, perchis, futaie).
2. Peuplement, ensemble d'arbres, non issus de rejets de souches, éduqués de manière telle que certains au moins ont atteint ou atteindront le stade de la futaie.
3. Synonyme de réserve dans un taillis sous futaie, arbre ou ensemble d'arbres maintenus sur pied lors du recépage du taillis.
4. Pour mémoire, régime de la futaie (cf. régime).

Futaie par parquets

Une parcelle présente une structure par parquets lorsque l'éventail des âges excède la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale et lorsque ces classes d'âge sont réparties par parquets.

Une parcelle traitée en futaie par parquets fait simultanément l'objet d'opérations sylvicoles diverses adaptées à chaque parquet rencontré.

La futaie par parquets est un cas particulier de structure irrégulière.

Futaie sur souches

Arbre issu d'un rejet de souche ou peuplement issu de rejets de souches (résulte du vieillissement de certains brins de taillis ; différent d'un taillis globalement vieilli).

Futaie régulière

- La structure régulière ou structure de futaie régulière est celle d'un peuplement où tous les arbres ont sensiblement le même âge sur la surface d'une parcelle (d'une unité de gestion).
- - Au sens élargi, on peut admettre, notamment devant des peuplements résineux de montagne, qu'une parcelle présente une structure régulière tant que l'éventail des âges n'excède pas, à la limite, la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale.
- - Une parcelle est traitée en futaie régulière quand le traitement appliqué s'efforce de maintenir la structure régulière ou de faire évoluer la structure vers une structure régulière : à chaque coupe, elle est soumise à un seul type d'opérations sylvicoles, adaptées à la classe d'âge du peuplement. Une série traitée en futaie régulière regroupe un ensemble de parcelles soumises au même traitement.

Une série, traitée en futaie régulière, est généralement aménagée selon la méthode du groupe de régénération strict ou celle du groupe de régénération élargi.

Futaie irrégulière

Au sens strict (et en faisant abstraction du cas particulier des taillis sous futaie), toute structure qui n'est ni régulière, ni jardinée, est irrégulière.

- On admet pratiquement qu'une parcelle présente une structure irrégulière lorsque l'éventail des âges excède la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale et lorsque certaines classes d'âges forment des parquets (de surface comprise entre 1 ha et la surface minimum d'une parcelle). C'est généralement un ensemble de petits bouquets et de parquets, sauf cas particulier (cf. futaie par parquets).
- Une parcelle traitée en futaie irrégulière fait simultanément l'objet d'opérations sylvicoles diverses adaptées à chaque bouquet et à chaque parquet rencontré. Une série traitée en futaie irrégulière regroupe un ensemble de parcelles soumises au même traitement.

G

Groupe d'amélioration

Groupe de parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit essentiellement des opérations d'amélioration (éclaircie, coupe sanitaire).

Groupe de préparation

Groupe de parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit des coupes d'amélioration et de préparation à la régénération, en vue d'un classement probable dans le groupe de régénération au prochain aménagement.

Groupe de régénération

Groupe de parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit essentiellement des opérations de régénération.

H

Histogramme des classes d'âge

Représentation graphique de la répartition des surfaces occupées par les diverses classes d'âge d'un peuplement forestier.

Hors-cadre

Une série est classée hors-cadre lorsqu'aucun objectif de production ni de protection lié à l'état boisé ne paraît justifier, même à terme, une intervention sylvicole.

M

Méthode d'aménagement

Caractérise l'organisation, dans l'espace et le temps, des coupes et des travaux sylvicoles correspondant à un traitement donné, sur une série.

Modèle de sylviculture

Un modèle de sylviculture définit l'ensemble des interventions à effectuer au cours du cycle cultural d'un peuplement forestier pour optimiser les objectifs poursuivis. Lié aux conditions stationnelles, aux essences cultivées et au type de traitement sylvicole, il comprend schématiquement :

- - la chronologie et les devis descriptifs et estimatifs des travaux à mener à bien pour assurer la régénération, puis les améliorations du peuplement ;
- - les dates, les intensités et les modalités (règles de culture) des coupes successives à appliquer au cours du cycle cultural. Parmi les éclaircies, la première joue un rôle particulièrement important.

N

Norme de travaux

Pour chaque catégorie de travaux sylvicoles, bien définie par l'objectif (par exemple régénération naturelle de chêne) et les conditions (types de peuplement, conditions stationnelles), la "norme de travaux" est le détail technique descriptif et le devis estimatif des tâches élémentaires successives qui doivent permettre d'obtenir les meilleurs résultats au meilleur prix (par exemple assainissement et nettoyage de terrain, travail du sol, traitements phytosanitaires, dégagements).

P

Parcelle forestière

La plus petite unité territoriale de gestion, la plus homogène possible, notamment quant aux conditions écologiques (stationnelles). Sa surface est comprise entre 2 et 20 ha suivant la taille de la forêt.

Parquet

Grand bouquet sensiblement équienne, de surface comprise entre 1 ha et la surface minimum d'une unité de gestion, parcelle ou sous-parcelle.

Peuplement ruiné

Peuplement très appauvri en futaies, qui n'est plus capable d'évoluer vers un peuplement complet, ni d'assurer un ensemencement naturel, ni de donner des produits qui pourraient financer les travaux de régénération (même à terme).

Possibilité

C'est la surface à parcourir en coupe (possibilité contenance) ou le volume à récolter (possibilité volume), en moyenne annuelle, selon les prescriptions de l'aménagement.

Possibilité volume

Volume moyen susceptible d'être récolté annuellement pendant la durée de l'aménagement sur une série ou sur un groupe de parcelles.

Précomptable

Lorsqu'une possibilité volume est affectée à une série ou à un groupe de parcelles, tous les volumes exploités sont "précomptés", c'est-à-dire déduits de la possibilité, sauf ceux des arbres qui ont un diamètre inférieur à la dimension de précomptage (qui ne sont pas "précomptables" parce que les faibles catégories de diamètre n'ont pas été prises en compte dans le calcul de la possibilité. Les bois non précomptables sont généralement ceux des catégories de diamètre inférieures ou égales à 15 cm (diamètre inférieur à 17,5 cm à 1,30 m du sol).

R

Régénération (surface régénérée = groupe de régénération = GR) :

Une surface est régénérée lorsqu'elle porte un nouveau peuplement, c'est-à-dire un nombre suffisant de jeunes sujets (semis, plants...) des essences recherchées, vigoureux, bien "installés", et affranchis de tout couvert et abri.

Régime

Expression utilisée pour distinguer les modes de renouvellement des peuplements forestiers.

- Dans le régime du taillis, le renouvellement (il s'agit d'un rajeunissement plutôt que d'une véritable régénération dans le cas général) s'effectue à partir de rejets de souches ou de drageons.
- Dans le régime de la futaie, le peuplement est régénéré à partir de semences (semis ou plants).
- Le régime du taillis sous futaie associe en principe les deux modes précédents, une partie des réserves pouvant être issue de semis.

Relais de production

Emploi d'essences à croissance rapide (différentes de l'essence principale objectif) dans les régénérations pour pallier des déficits de production prévisibles liés au déséquilibre des classes d'âges.

Réserve

Arbre maintenu sur pied lors du passage en coupe dans un taillis sous futaie ; ou encore, dans un taillis sous futaie, tous les arbres autres que les brins de taillis et plus âgés que le taillis. (Ces "réserves" sont encore appelées des "futaies" par opposition au taillis).

Rotation

Délai séparant deux passages successifs d'une coupe de même nature (régénération, éclaircie...) sur la même parcelle.

S

Sacrifice d'exploitabilité

C'est une perte, délibérément consentie par le gestionnaire, en exploitant certains peuplements (ou certains arbres) sensiblement avant ou après l'âge optimum d'exploitabilité.

Sous-parcelle

Partie de la parcelle, constituant une unité de gestion distincte mais temporaire, imposée par l'état des peuplements.

Station

Etendue de terrain homogène dans ses conditions physiques et biologiques.

Structure d'un peuplement

Dans un sens très général, organisation dans l'espace des éléments d'un peuplement forestier, considérés du point de vue du régime, des âges, des dimensions, des étages...

En matière d'aménagement, une définition plus précise et plus utilitaire peut être adoptée : c'est l'organisation des éléments d'un peuplement forestier, considérés du seul point de vue des âges, sur la surface d'une unité de gestion (parcelle ou sous-parcelle) ; autrement dit la manière dont les tiges se répartissent, par âge, sur la surface d'une unité de gestion.

Surface d'équilibre (Se)

Surface occupée par l'ensemble des arbres d'une classe d'âge donnée au sein d'une série (ou d'une parcelle de futaie jardinée) lorsque l'équilibre des classes d'âges est réalisé.

Surface réduite

C'est la surface sur laquelle la forêt est appelée à jouer un rôle de production.

Surface terrière d'un arbre (ou d'un peuplement)

Superficie de la section orthogonale de la tige (ou des tiges) à 1,30 m du sol.

T

Taillis

Type de peuplement : ensemble de tiges de même âge, issues de rejets de souches et groupées en cépées sur chaque souche.

Taillis sous futaie

Type de peuplement : mélange d'un taillis et d'arbres feuillus d'âges divers, essentiellement sur souches (réserves).

Taux de rentabilité interne

Taux d'actualisation qu'il faut appliquer aux investissements, dépenses et recettes successives durant un cycle de production forestière, pour que dépenses et recettes s'équilibrent. Il traduit le rendement des capitaux investis ou immobilisés dans le système de production. Grâce aux facilités de calcul apportées par l'informatique, ce taux peut être utilisé pour aider à juger de l'opportunité d'opérations d'amélioration non indispensables : l'opération semble devoir être retenue si elle se traduit par un accroissement du taux interne de rentabilité de la série.

Traitement en taillis

Traitement applicable à certaines essences feuillues (chêne, charme, châtaignier, etc...). Toutes les tiges sont périodiquement (tous les 20 ou 30 ans) coupées près du sol : de nouvelles pousses, les "rejets", se développent sur la section ou à son voisinage, et perpétuent le peuplement. Ce traitement est impropre à toute production de bois d'oeuvre, les tiges n'atteignant jamais des dimensions suffisantes.

Traitement en taillis sous futaie

C'est un traitement mixte à la fois de taillis et de futaie irrégulière sur la même parcelle ; à chaque exploitation du taillis, quelques tiges du taillis et quelques sujets issus de semis sont conservés pour former des arbres, des futaies, destinés à la production de bois d'oeuvre.

Traitement en futaie

Traitement permettant d'obtenir des arbres dont les fûts sont individualisés et élagués, propres à fournir du bois d'oeuvre.

Transect

Itinéraire rectiligne judicieusement choisi pour recouper la plus grande diversité possible des éléments à observer.

ABREVIATIONS usuelles liées au document d'aménagement

ABM : coupe d'amélioration dans les peuplements à dominance de bois moyens

AME : amélioration du peuplement par coupes successives

APB : coupe d'amélioration dans les peuplements à dominance de gros bois

APM : coupe d'amélioration dans les peuplements à dominance de petits moyens

HSN : Hors sylviculture avec une évolution naturelle qui pourrait conduire vers un peuplement forestier au delà de l'aménagement.

HSY : Hors sylviculture. exemple : emprise de gaz

IRR : peuplement irrégulier.

RA : récolte de gros bois par coupe rase

REG : régénération du peuplement

TAI : taillis : composé de cépées (plusieurs brins par pied) et de baliveau (un pied par cépée)

TB : coupe de balivage d'amélioration

TS : coupe en taillis par coupe rase ou par bande

UD : Unité de description : entité homogène constituée d'un peuplement : exemples : futaie de Chêne sessile, Taillis sous futaie de Chêne sessile

UG : Unité de gestion : entité homogène composée d'une ou plusieurs UD. Cette entité est gérée de la même façon : exemple : Amélioration, ou bien régénération.

Nota : les **codes des peuplements** qui figurent sur la carte nommée "PEUPEMENTS" sont décrits dans le paragraphe 1.3 de l'aménagement "tableau des types de peuplement". Exemple FCHP3 : futaie de chêne pédonculé de classe de diamètre de 30 à 35 cm.

DOCUMENT ONE